



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MARS 2017

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le JEUDI 30 MARS 2017 à 15 h 00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

M. LEONETTI : La classe de 3^{ème} prépa-pro du lycée Jacques DOLLE assiste à la première heure de la séance du Conseil municipal dans le cadre de l'enseignement civique et moral « *La République, la démocratie et la citoyenneté* » du parcours citoyen. Ils sont accompagnés de Mme LEZZOUM, professeur de lettres et d'histoire et de M. LECOUDRE, professeur d'éducation physique et sportive. On les accueille volontiers et on les remercie de leur présence.

Applaudissements.

PRÉSENTATION PORTANT SUR LE PROJET MARENDA-LACAN

M. LEONETTI : Mes chers collègues, avant le Conseil municipal, et comme nous en avons pris l'habitude, on présente des projets qui sont généralement des projets communautaires. Mais là, compte tenu de la décision du jury qui s'est tenu sur les délibérations de l'espace Marena-Lacan, je souhaitais que vous en soyez informés et que l'on vous présente le projet qui a remporté le concours.

Je me permets simplement de rappeler que ce projet est un projet ancien, qu'il émerge pour la première fois dans le Conseil municipal en 2003, qu'en 2009 commencent les premières concertations. Ces concertations ont été, au minimum, de 6 réunions de quartier, de 3 réunions, dont 1 réunion plénière toute une journée du Conseil de développement, elles ont fait l'objet aussi de concertations sur sites Internet ; ensuite, elles ont bien entendu subi les concertations habituelles dans ce type de projet ; et enfin, on a dénombré la dernière fois 14 délibérations à l'unanimité sur le projet.

La dernière phase du projet s'est déroulée de la manière suivante : d'abord, à la suite des concertations avec les citoyens, il y avait deux demandes fortes :

- une demande, c'est que la place des Martyrs de la Résistance soit végétalisée et qu'elle ne soit pas, comme la place du Pré des Pêcheurs, totalement minérale ;
- la deuxième demande, c'était qu'on prenne la précaution de garder toute une partie du projet immobilier pour faire ultérieurement un espace scolaire.

C'est donc ce qui a été adopté. Lorsque cette adoption a été effectuée, on a donc revu le cahier des charges. Et à la fin de ce cahier des charges, on a lancé un concours. Dans ce concours, quatre programmes ont été retenus. Ils ont fait l'objet d'une négociation qui a duré plusieurs semaines, et au terme de laquelle un groupe d'architectes, de bailleurs sociaux, ont été retenus.

Si je le résumais, avant de céder la parole à Marie-Claude ROULET (parce que, vous vous en souvenez, cet aménagement est confié à la Société Publique Locale d'Antibes), et ensuite, de confier la présentation architecturale à Mme Giovanna DESSI, qui représente le groupe architectes LECLERC (C'est ça ? Rien à voir avec la marque, je le signale au passage).

Je voudrais rappeler que ce projet comprenait d'abord une attractivité économique, que cette attractivité économique était centrée autour d'un cinéma avec sept à huit salles. Ensuite, il y avait avec un office d'enseignes, toute une série d'activités commerciales, qui avaient pour but l'attractivité.

Le deuxième point était un point qui était sur le logement. On a 35 % de logements sociaux, 10 % de logements accession à la propriété sociale, 5 % de logements encadrés. Ce qui veut dire que nous sommes donc dans une situation dans laquelle on est à 35 % de logements sociaux, mais 50 % de personnes qui vont vivre en permanence et avec certitude à cet endroit. 50 % sont du libre.

Sur le problème de l'architecture, je rappelle que toute décision de couleur, de hauteur, de qualité de tuile, de qualité de sol, est soumise à l'architecte des Bâtiments de France. Et c'est une bonne chose, parce qu'il a imposé un cahier des charges, enfin un contrat, dans lequel la partie qui relie la place de Gaulle à la vieille Ville, pour parler comme les Antibois, sera dans la pure tradition architecturale provençale et traditionnelle. Ensuite, plus on s'approchera du port et plus on aura une architecture qui forcément aura un caractère plus contemporain, avec, sur le cinéma, la possibilité d'avoir une architecture spécifique, puisque c'est là que l'architecte pouvait effectivement s'exprimer.

Dans cette négociation, qui a abouti à un lauréat qui est BNP Paribas, je rappellerai que la négociation a été aussi la vente des terrains pour construire, et que cette vente de terrains va être à hauteur de 28,5 millions d'euros. Les aménagements nécessaires et pris en charge par la Ville doivent comporter dans les prévisions entre 13,5 et 15 millions d'euros. Cela signifie, en termes clairs, que nous pourrons faire des aménagements de grande qualité et qu'en même temps, il y a un solde positif pour la Ville d'Antibes, qui tourne autour de 15 millions d'euros, et qui permettront effectivement d'alimenter les budgets qui ne sont pas en difficulté, comme vous avez pu le voir récemment.

Donc, dans ce cadre-là, et sans empiéter trop sur ce qui va être dit, je cède la parole à Mme Marie-Claude ROULET, qui va vous présenter, au nom de la société publique locale, le projet Marena-Lacan lauréat, puis ensuite Mme DESSI va nous présenter le projet architectural.

Mme ROULET, SPL Antipolis Avenir : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Donc, une petite présentation pour rappeler la consultation pour la cession de terrains en vue de la construction de logements, de commerces et d'un cinéma, qui a été menée par la SPL Antipolis Avenir, et pour introduire la présentation du projet par l'architecte représentant le lauréat.

Vous voyez là sur le plan-masse, le phasage de l'opération. La phase 1, sur laquelle portait la consultation, porte sur les îlots A, A1, et B. L'îlot C, qui représente la phase 2, sera consacré à la création de la nouvelle école.

Le programme fonctionnel, qui avait été prévu dans cette consultation, représentait entre 4 500 et 5 500 mètres carrés SDP environ de surface commerciale, entre 3 000 et 4 000 mètres carrés SDP environ pour le cinéma, qui devait représenter entre 7 et 10 salles (la taille d'un multiplexe). Pour ce qui est des logements, la surface SDP devait être comprise entre 12 000 et 13 000 mètres carrés. Comme l'a dit Monsieur le Maire, 35 % de logements locatifs sociaux étaient imposés dans cette consultation.

La procédure qui a été retenue a amené à la sélection de candidats, qui s'est décomposée en cinq phases. Le 22 mars 2016, un appel à candidatures a été lancé. La sélection en phase 2 des candidats admis à dialoguer a été opérée le 1^{er} juin 2016. La période de dialogue avec les candidats s'est tenue entre juin 2016 et janvier 2017, et a abouti à une remise des offres finales le 16 février 2017. Le choix de l'attributaire s'est fait le 27 février 2017 par le Conseil d'administration de la SPL Antipolis Avenir.

Le lauréat désigné par le Conseil d'administration, pour un montant de charges foncières à hauteur de 28,5 millions d'euros, est le groupement d'opérateurs BNP Paribas Immobilier Promotion Résidentiel, BNP Paribas Real Estate pour l'investissement et la commercialisation des commerces. EURO VIDÉO INTERNATIONAL sera l'exploitant cinéma. Ce groupement de promoteurs et d'exploitant cinéma est associé aux équipes de conception suivantes : Brénac & Gonzalez, Frédéric DUCIC pour les logements et les commerces. On avait exigé qu'il y ait deux architectes distincts, un pour les logements et les commerces, et un autre pour le cinéma. Donc, le cinéma, c'est François LECLERC qui l'a réalisé, représenté aujourd'hui par Mme DESSI.

Le programme du projet lauréat, en ce qui concerne les logements, représente environ 13 000 mètres carrés de SDP, soit 200 logements à peu près. Sur ces 200 logements, 35 % seront des logements locatifs sociaux, 6 % des logements locatifs intermédiaires, ce qui fait un peu plus de 40 % de logements conventionnés, 10 % de logements en accession à prix maîtrisé, ce qui fait, du coup, 50 % de logements sociaux accession + locatifs sur le programme, et 49 % de logements en accession libre.

Pour ce qui est des commerces, nous avons environ 4 600 mètres carrés de SDP de commerces situés en rez-de-chaussée, qui représentent entre 15 et 17 cellules, qui seront consacrées majoritairement à l'équipement de la personne, à la culture-loisirs, et à l'équipement de la maison. Deux cellules à destination de la restauration seront prévues dans le projet : une située sur la place des Martyrs de la Résistance, et l'autre qui viendra, en lien avec le cinéma, voire dans le cinéma.

Le cinéma, quant à lui, c'est 4 000 mètres carrés de SDP environ. C'est huit salles, offrant un total de 1 100 fauteuils et une programmation mixte, à majorité généraliste, avec un peu d'art et d'essai.

Le planning prévisionnel de l'opération :

- les dépôts de permis de construire, c'était ce qui était prévu aussi dans la consultation, se feront en juillet 2017, donc quand même relativement prochainement ;
- l'obtention des permis, si tout va bien, janvier 2018 ;
- le démarrage des premiers travaux de construction se fera au premier trimestre 2018, à la fin du premier trimestre 2018 ;
- nous prévoyons une livraison du cinéma pour la fin de l'année 2019 et la livraison de la totalité des logements et des commerces interviendra dans le courant du premier semestre 2020, avec peut-être un petit peu d'avance, comme s'y est engagé le promoteur. Enfin, en principe, le planning prévoit premier semestre 2020.

Donc, je passe tout de suite la parole à Mme DESSI, qui va vous présenter le projet architectural du lauréat.

M. LEONETTI : Donc, vous avez vu le démarrage des travaux, mais vous savez que nous sommes dans une zone qui est une zone sensible, et qui est donc soumise à fouilles archéologiques. Donc une partie des fouilles archéologiques a déjà été instaurée dans la zone qui est limitée par les palissades. Lorsque la démolition du bâtiment qui est sur cette zone sera effectuée, il y aura encore des fouilles archéologiques, au-dessous de la zone qui a été démolie. Donc, nous procéderons par des phasages successifs, qui nous permettront effectivement de ne pas perdre de temps, mais en respectant bien entendu les éléments qui sont légaux et réglementaires, et qui sont liés au fait que nous sommes dans un périmètre soumis à des fouilles archéologiques, compte tenu du passé gréco-romain, et même médiéval, de la ville d'Antibes-Juan-les-Pins.

Giovanna DESSI.

Mme DESSI : Bonjour. Donc je représente les agences d'architecture François Leclerc, Brénac & Gonzalez et Frédéric Ducic, qui ont été désignées lauréats de ce beau projet. On s'inscrit dans le contexte d'un projet d'urbanisme qui a été prévu par l'agence Tangram Architectes et Urbanistes, qui prévoit des îlots traditionnels. Comme vous pouvez le voir, ce sont des îlots fermés, traditionnels, sur l'alignement des rues, et aussi dans le tracé de la ville historique, avec une innovation, qui est la création de cœurs d'îlots, à l'intérieur des îlots, qui sont des espaces traversés. Donc, ce ne sont pas des cœurs d'îlots privatifs, mais des espaces traversés, où l'on peut avoir des raccourcis protégés pour les habitants, qui peuvent accéder à une sorte d'oasis de verdure inattendue.

Dans ce contexte, on est dans la ville ancienne, dans une ville qui a des caractéristiques très précises. Le défi de ce projet était : comment se positionner par rapport à cette ville. Est-ce qu'il fallait poser un objet contemporain au milieu du centre d'Antibes, ou est-ce qu'il fallait plutôt être attentif à son contexte et essayer de travailler dans ce sens ? Nous avons donc représenté notre défi et notre choix par ces deux images. On fait allusion à Janus, le dieu romain à deux têtes, qui a une face tournée vers le passé, l'autre vers l'avenir. Donc, quelque part, on a décidé de travailler notre projet dans cette direction.

La face tournée vers le passé est la face vers la Ville. On s'est inspirés de la ville ancienne, je vous montrerai comment, mais en l'étudiant. La face tournée vers l'avenir est plutôt celle de l'intériorité des cœurs d'îlots, où on s'est permis une plus grande liberté en termes d'esprit contemporain.

Là, on vous montre la place des Martyrs. Donc notre projet qui est au fond, enfin sur les deux côtés, va contribuer à dessiner cette place, qui est très verte, très plantée, et c'est une place commerçante. Tous les pieds d'immeuble seront commerçants. C'est une place polyvalente dans laquelle on a souhaité se positionner en préservant l'esprit, les proportions, la colorimétrie des façades, des volets, des corniches antiboises, non pas pour en faire un effet de reproduction, mais dans l'idée d'avoir une architecture sensible, revisitée, donc de revisiter l'esprit ancien avec des touches contemporaines, qui passeront par des détails des volets, des corniches, mais en restant dans l'ambiance de la vieille Ville d'Antibes, ce qui nous paraissait être fondamental.

Ensuite, en cœur d'îlots, on s'est plutôt donné une plus grande liberté, avec un esprit vraiment très, très vert, des passages publics que vous pouvez voir là, et un travail sur, par exemple, le rez-de-chaussée des logements, pour qu'il y ait une mise à distance et une intimité des rez-de-chaussée par rapport aux passages publics. Et on a travaillé sur la générosité des espaces extérieurs, le confort des habitants, l'utilisation de matériaux, tels le bois, qui contribuent à cette notion chaleureuse, de chaleur méditerranéenne.

Ensuite, le cinéma. Le cinéma est positionné ici (je ne sais pas si vous le voyez). Donc le cinéma ne s'adresse pas à la place, il n'est pas sur la place, ce qui est un choix très important pour ce projet. Le cinéma nous permet de créer une nouvelle polarité entre la nouvelle place des Martyrs et le port, qui est en haut. Donc, il se trouve à mi-chemin. Ce qui était important pour nous, c'était de travailler sur la question du cinéma en tant que signal. Puisqu'il n'est pas sur la place, il faut qu'il puisse être vu et aperçu depuis plusieurs points de vue. Et donc, on a travaillé sur le signal. C'est un bâtiment très clairement plus contemporain que les logements. Le programme s'y prête. On a travaillé sur un élément, une émergence, qui sera visible depuis la place des Martyrs, tout en étant en deuxième plan. On a une vue de nuit qui peut être très intéressante. C'est un cinéma qui est ouvert vers la Ville. Ce n'est pas une boîte noire fermée. Il est ouvert vers la Ville par un parcours de circulation, qui mène à une terrasse panoramique sur le toit, que vous voyez ici. En fait, on a fait des photos avec un ballon, et on s'est rendu compte qu'à la hauteur de la future terrasse, il y avait une vue splendide sur le port, sur le Fort Vauban. On en a profité pour donner, pour créer une deuxième place publique en toiture. Il y aura un petit bar, une buvette, et on pourra y accéder même indépendamment du cinéma. Voilà, j'ai fini.

M. LEONETTI : Bon, vous l'avez compris, ce projet est un projet qui est ambitieux, qui a donc deux phases, enfin un parti pris, comme Mme DESSI vient de le dire. Le parti pris, c'est de retrouver les îlots de verdure à l'intérieur de la vieille Ville. Et donc ces îlots de verdure existent dans chaque enceinte de bâtiment.

Le deuxième, c'est de trouver une place, qui est la place des Martyrs de la Résistance, qui, aujourd'hui, est une place - pardon du terme - bosselée, puisque, par certains endroits, elle a 2 mètres de terre au-dessus du niveau normal. Et cela devient une place plate, avec simplement quelques escaliers, qui permettent de se mettre à niveau. Donc, on est sur une place rectangulaire, qui fait au fond appel à la place de Gaulle. C'est plus grand que la place de Gaulle, il faut le savoir. Et donc, dans cet espace-là, on va essayer de trouver, puisque ça, c'est le travail - non pas des architectes -, mais le travail que va mener maintenant avec le bureau d'études la SPL sur l'aménagement de la place, de trouver cette végétalisation forte, avec en même temps un espace minéral au centre, qui permette les commémorations. Je rappelle quand même que c'est la place des commémorations patriotiques sur la Ville d'Antibes. C'est aussi peut-être la place sur laquelle on retrouvera le marché, qui s'est expatrié pendant la période des travaux, et qui pourrait retrouver un marché à l'occasion de manière hebdomadaire.

Ça, bien entendu, vous avez vu, couleurs, volets, tout ça, c'est la même chose que ce qu'il y a dans la vieille Ville, avec bien sûr des matériaux qui sont des matériaux d'aujourd'hui, mais qui gardent l'esprit de la continuité entre la vieille Ville pour arriver sur la rue de la République, jusqu'à la place de Gaulle.

De l'autre côté, on se tourne vers le port. Et donc, vous avez vu qu'il y a ce qu'on appelle la Traverse Lacan. La Traverse Lacan, c'est une nouvelle rue, puisqu'il y a un bâtiment qui ferme la place, au bout de la place. Si l'on peut avoir le plan de masse, s'il vous plaît, Madame... Voilà.

Donc cette rue-là donne sur une petite placette, et sur la petite placette, il y a le cinéma. Et si on va au bout, bien entendu, toute la partie qui est la partie vers nous, enfin vers le bas de la *slide*, est une partie d'habitat libre. La partie qui est à côté du cinéma et derrière est la partie habitat logement social. Derrière, la partie blanche, c'est la partie qui va servir à terme à faire l'école. Et le signal du cinéma, c'est généralement une grosse façade en béton. Donc, le choix architectural, validé par l'architecte des Bâtiments de France, est de trouver de la transparence et de la luminosité. Et donc, vous l'avez vu, en alignement, c'est un espace qui est transparent, dans lequel il y a de l'activité commerciale et dont le verre joue un rôle important pour jouer sur cet élément de transparence.

Ensuite, bien entendu, La Poste est toujours là, jusqu'à ce qu'elle ne soit plus là : mais en attendant, elle est là. Et accolé à elle, l'espace de jardin d'enfants s'agrandit, puisque l'espace jardin d'enfants n'a plus besoin de la route qui mène à l'intérieur pour en faire le tour, puisqu'on est dans la zone piétonne. Et, en même temps, l'entrée du parking se fait par la zone extérieure, et donc laisse à l'ensemble de cette zone une fonction piétonne, avec bien sûr les transports par la navette électrique, telle qu'on l'a prévue initialement.

Les dates du projet, vous les connaissez. Il n'y a pas de recours précontractuel par l'ensemble des quatre candidats. Donc, le lauréat est bien le lauréat. Maintenant, on va essayer de travailler le plus rapidement possible, avec un accompagnement fort.

Je ne cache pas qu'il va y avoir des travaux pendant deux ans. Donc ces travaux, il faut les phaser. Il faut en même temps qu'on accompagne l'ensemble de l'activité de la vieille Ville, compte tenu des nuisances et de la perte d'attractivité qu'elle pourrait avoir. Mais vous avez vu qu'il y a une petite cerise sur le gâteau à la fin, c'est qu'au-dessus du cinéma, il y a une immense terrasse, qui permet effectivement d'avoir une vue sur l'ensemble de la Ville, et en particulier sur le port et sur le Fort Carré, qui sera aussi, à mon avis, un élément de forte attractivité.

Quant au cinéma, vous le savez, il y avait dans le cahier des charges une obligation de travailler avec le cinéma existant, pour faire en sorte que cette activité double, à la fois une activité qui est vers le cinéma, je dirais, plus culturel, d'art et d'essai, et aussi sur l'autre partie, un cinéma sur les 7 à 8 salles, un cinéma plus moderne, en fonction des sorties des films, et qu'on n'ait pas de retard, comme on l'a quelquefois malheureusement, compte tenu des salles d'Antibes, dans la sortie de l'actualité cinématographique.

Nous devons encore maintenant travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France pour toutes les couleurs, pour toutes les couleurs des volets en bois, pour toutes les couleurs des espaces que la Ville, par l'intermédiaire de la SPL, va construire par terre. Ce sera bien sûr les pavés, ce sera bien sûr le porphyre, ce sera bien sûr de la pierre, ce sera bien sûr les éléments qui sont en continuité avec ce qui se trouve sur la rue de la République. Et puis, on travaillera aussi la façade du cinéma pour qu'il ait à la fois cette vision contemporaine et transparente, et qu'en même temps, il soit un élément de pôle d'attractivité, puisque, lui, donne presque directement sur le port et sur la modernité qui va s'y installer, comme nous l'avons montré dans le projet portuaire, qui est porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Azur.

Question hors micro inaudible.

M. LEONETTI : Non, non, la terrasse sera un espace privatisé. Il y aura un bar, un bar-restaurant. Enfin, je n'en sais rien. Mais, en tout cas, c'était un espace qui était intéressant à mettre en œuvre, et qui, à mon avis, donnera une dynamique au Vieil Antibes.

Je l'ai dit, on ne présente l'ensemble que parce que les recours précontractuels sont terminés. En revanche, si vous voulez avoir les documents que nous avons eus aujourd'hui, on va les fournir à l'ensemble du Conseil municipal. Et puis, ultérieurement, moi, je suis à l'écoute de chacun d'entre vous, non pas pour changer le projet - le projet, c'est un concours, il y a un lauréat, il y a un jury -, mais pour vos remarques particulières sur l'animation et sur l'accompagnement de la vieille Ville pendant cette période de travaux, qui sera, comme toutes les périodes de travaux, en essayant de faire dans les périodes les moins touristiques, le plus d'activités.

Je remercie Mme Giovanna DESSI et Mme ROULET du petit déplacement et du projet qu'elles nous ont présenté.

Applaudissements.

Merci de votre attention à tous. On passe donc au Conseil municipal proprement dit.

Je demande à Monsieur le Premier Adjoint de faire l'appel nominal.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET,
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE,
M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI,
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents :

Mme Jacqueline DOR,
M. Louis LO FARO (*arrivée question n°04-1*)

Présents : 40 / Procurations : 7 / Absents : 2

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

M. LEONETTI : Merci. Alors, il y avait une motion.

Mais bien que cette motion, que Mme DUMAS va peut-être nous lire, concerne les relations entre des syndicats et une entreprise privée, je dois pouvoir lui dire quand même que le Maire de la Ville d'Antibes s'occupe aussi de savoir comment les conflits sociaux se gèrent, et que la Direction a proposé un certain nombre d'éléments : 400 euros de prime, une augmentation de 1,9 % des salaires, un treizième mois qui est obtenu sur l'activité de LEGRAND, et une augmentation des effectifs, qui sera similaire à celle qui s'est passée l'année dernière, et qui est loin d'être non significative, compte tenu de l'activité de ce groupe, dont on est fiers de l'avoir sur la Communauté d'agglomération.

Donc, je pense que le conflit est terminé.

Je vous remercie d'avoir évoqué la possibilité de la Ville de faire une motion, mais, très sincèrement, ce genre de choses, le Maire s'en occupe. Il discute avec les uns et les autres. Et ce n'est pas l'objet d'une motion en Conseil municipal.

Si chaque fois qu'il y a une revendication syndicale, il fallait que la Ville, dans sa délibération, prenne une attitude, je crois que nous aurions des confusions de genres. Nous sommes là pour délibérer dans l'intérêt de la Ville, et non pas pour nous mettre du côté des syndicats ou du côté du patronat. Mais vous avez la parole, Madame.

Mme DUMAS : Oui, parce que ce n'est pas ce que je demandais, ni d'être du côté des syndicats, ni d'être du côté du patronat. Je demandais simplement de faciliter la médiation. Et je vois que mon courrier du 21 mars a tellement été efficace qu'en effet, le conflit social est réglé. Et je viens d'avoir en effet les salariés, il y a quelques minutes, avant de rentrer. Et je me réjouis que ces salariés aient obtenu, même si ça a dû être long et très coûteux pour eux, parce que, quand même, une grève, cela a un coût et cela a un coût avant tout pour les grévistes. Et je me félicite...

M. LEONETTI : Cela a un coût pour l'entreprise aussi.

Mme DUMAS : Cela a un coût pour l'entreprise, c'est-à-dire que l'entreprise quand même, c'était les petits contre l'ogre du CAC40 qui, quand même, a annoncé et a arrosé grassement ses actionnaires.

M. LEONETTI : Mme DUMAS, heureusement qu'on a des LEGRAND, des AMADEUS, qui s'implantent sur notre territoire.

Mme DUMAS : Tout à fait, je le disais. Tout à fait.

M. LEONETTI : Et moi, je passe ma vie à essayer de faire en sorte que des grandes entreprises continuent à venir sur le territoire de Sophia Antipolis.

Mme DUMAS : Tout à fait. Et heureusement qu'on a des syndicats et des salariés en capacité de se mettre en lutte, pour favoriser le partage des richesses. Donc, cela a été fait, cela a été gagné, et j'irai boire un coup avec eux ce soir.

M. LEONETTI : Donc je constate que, contrairement à moi, qui ai essayé de jouer l'arbitre informé et apaisant, vous, vous avez choisi votre camp, et, choisissant votre camp, faites bien attention à ce que le verre de rouge que vous boirez ce soir, soit bien payé par vous-même et pas par les syndicats.

Donc, cette motion n'a plus de sens. Elle n'en avait déjà pas auparavant. Elle en a encore moins, puisque le conflit est réglé.

00-1 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI : Nous passons donc directement à la délibération du Conseil municipal. Et sur cette délibération... Il n'y a pas la séance précédente, c'est la prochaine fois. Donc, délégation du Conseil municipal au Maire. Je donne la parole à la Gauche Unie, Solidaire et Écologique et au Front de Gauche.

M. AUBRY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, le point 04 nous informe d'un conflit en tribunal administratif opposant la société Free Mobile à la Commune, au sujet du refus de déclaration préalable de l'installation d'une antenne relais. Le point 21 porte sur l'approbation du projet d'investissement pour des travaux concernant la gestion des ruissellements urbains.

Ces deux domaines présentant des aspects environnementaux nous paraissent suffisamment importants pour qu'une information soit également donnée en Commission Urbanisme, notamment les implantations d'antennes relais, les implantations effectives plutôt que les refus contestés en justice, bien entendu.

Pour les travaux en règle générale, on nous indique les critères environnementaux pris en compte, ce que nous approuvons tout à fait. Reste qu'il n'est pas toujours bien précisé s'il s'agit d'impératifs du cahier des charges ou d'une prise en compte marginale dans la notation, en vue de l'attribution du marché. Y a-t-il également des clauses sociales ? Le principe avait été adopté en séance en 2010.

Plus précisément, sur les achats alimentaires, c'est-à-dire les marchés 16F106 à 113, il nous paraîtrait tout à fait intéressant de faire figurer le bilan carbone dans les demandes. C'est d'ailleurs la seule manière de privilégier les achats agricoles dans la région de proximité, donc par rapport aux importations.

Je vous remercie.

M. LEONETTI : Alors, intervention Front de Gauche, Mme DUMAS.

Mme DUMAS : Oui, quelques mots sur l'arrêté 21, parce qu'en effet, il est dommage que cette question passe par les arrêtés, même si, aujourd'hui, cela concerne avant tout des demandes de subventions. Elle est fortement liée au risque d'inondation, mais aussi à la raréfaction de l'eau douce dans les nappes phréatiques. La cause essentielle du ruissellement de l'eau est l'imperméabilisation des sols. Avec le déboisement, l'eau de pluie ne peut plus s'infiltrer dans les sols et rejoindre les nappes. La suppression des arbres provoque une modification de la nature des sols, qui sont lessivés par les pluies orageuses et n'absorbent plus l'eau. Ces raisons qui sont bien connues s'aggravent avec le réchauffement climatique, qui bouleverse les cycles de l'eau.

J'insiste sur deux points, même si - je le répète - cette question mérite un grand débat et un vrai débat. Premier point, cela ne sert pas à grand-chose d'agir en aval du bassin-versant de la Brague, si la question du ruissellement n'est pas traitée en amont. Je rappelle que les inondations sont plus fréquentes depuis la création de Sophia Antipolis. C'est un fait. L'autoroute et la construction catastrophique de l'échangeur, contre l'avis du Conseil municipal et du Maire de l'époque, est aussi un facteur aggravant. Les projets de zones commerciales et de grandes surfaces vont amplifier cette accélération. Les déboisements sur Sophia Antipolis, chemin de Saint-Bernard, n'ont pas été compensés et vont continuer avec les projets à venir.

Le deuxième point, il existe des procédés de revêtement des sols, qui absorbent mieux l'eau de pluie. Les sols drainent, mais aussi les espaces verts dans les cœurs de ville, sont des éléments favorables à l'écoulement naturel de l'eau. Deux exemples probants dans deux villes différentes, Grenoble et Asnières. L'imperméabilisation des sols est un facteur aggravant des inondations et perturbe le cycle de l'eau. Il est grand temps de s'en rendre compte, et faire en sorte qu'on ait un grand débat sur ces sujets, et l'actualité le dit encore plus fort.

Un petit mot aussi sur l'arrêté 24 : cet arrêté est une bonne chose, puisque ce sont des œuvres sociales, mais il est malheureusement extrêmement révélateur des difficultés sociales des employés de la Ville, puisqu'il représente une augmentation des aides financières ou alimentaires pour les agents de la Ville. Cela me permet de rappeler que, non seulement les employés municipaux sont indispensables au fonctionnement de nos services publics, mais en plus, il est indispensable de faire en sorte que chacun d'entre eux ait un salaire qui leur permette une vie digne. Le gel du point d'indice durant six ans a mis une grande partie de ces fonctionnaires en difficulté.

M. LEONETTI : Vos observations concernent arrêtés, mais elles ont des portées plus générales que les arrêtés. Donc, vous me permettrez de répondre en tant que Maire aux interrogations que vous portez, et puis, ensuite, d'avoir quelques phrases sur les problèmes que vous évoquez.

En ce qui concerne les antennes, avec Patrick DULBECCO, nous sommes vigilants sur les règles d'urbanisme. Je rappelle à Monsieur AUBRY que le gouvernement actuel n'a jamais interdit la moindre antenne. Chaque fois qu'on a posé la question aux ministres concernés de l'Environnement, qui sont - je le crois - du même parti que vous, ils ont répondu qu'il y avait une innocuité, une absence de preuve de la moindre nocivité. Et lorsque nous, nous avons comme argumentaire uniquement le problème environnemental, nous savons que nous perdons. C'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement vigilants et nous le faisons au nom de l'urbanisme.

Et comme vous le voyez, quand on le fait au nom de l'urbanisme, eh bien, on gagne. Donc, ne confondons pas les règles d'urbanisme qui empêchent d'implanter des antennes à tel ou tel endroit et la nocivité de ces dites antennes, dont nous avons débattu ici. Donc, si vous le voulez, on fait un grand débat lors des questions orales, et je vous rappellerai que la nocivité de ces antennes et des radiations est l'inverse du carré de la distance. Cela veut dire que, lorsque vous êtes à plus de 2 mètres, la nocivité est nulle ou quasi nulle. C'est le même problème que dans tous les rayonnements. Et qu'aujourd'hui, il n'y a pas de règle qui impose qu'on ne doit pas le faire à tel endroit ou à tel autre endroit. Donc, lorsqu'on veut gagner devant un tribunal, on utilise les règles qui sont les règles en vigueur, et les règles que nous avons utilisées avec Patrick DULBECCO pour gagner ce contentieux, ce sont des règles d'urbanisme.

Sur la subvention sur les travaux de ruissellement, les travaux de ruissellement contribuent au problème d'inondabilité. Le ruissellement existe sur les villes, et on peut difficilement imaginer que, dans les villes, on n'ait pas une certaine partie des routes qui ait une imperméabilité.

Cela ne nous empêche pas, et vous avez pu le voir sur les routes, les pistes cyclables, par exemple, sur Biot, ou sur la pinède, qu'on supprime très fréquemment le goudron, pour y mettre un agglomérat, qui permet effectivement d'avoir une certaine dureté, sans pour autant avoir de l'imperméabilité. Donc on peut avoir un grand débat. Moi, j'aime bien qu'on parle beaucoup des grands débats, et j'aime bien que l'on agisse aussi. Et l'action de la Ville, en particulier, vous pouvez aller voir sur la pinède qu'on est en train de refleurir pour *les Florales* dans quelques jours, eh bien, vous constaterez qu'il n'y a plus de goudron à l'intérieur de la pinède, et que cela fait partie, à titre d'exemple, de l'action que l'on mène un peu partout.

Sur ces subventions sur les travaux de ruissellement, je vais m'en expliquer aussi. Ils contribuent aux inondations. Pour dire les choses avec clarté, cette aide de subvention de l'État s'appelle « la réserve parlementaire ». La réserve parlementaire, c'est un financement qui existe à la disposition des députés, qui concerne la même somme pour tous, et qui peut être attribuée par le député à des subventions. J'ai choisi, depuis que je suis député, de faire en sorte que ces subventions ne viennent que sur des délibérations ou des décisions qui ont été passées en Conseil municipal, et sur de l'investissement.

Il n'y a aucun euro qui soit parti sur une association. Dans ce contexte, si vous voulez savoir à quoi a servi la réserve parlementaire sur les années qui viennent de se passer, cette année, ce sera donc des inondations et le ruissellement ; l'année précédente, c'était des travaux sur les inondations, et l'année précédente, c'était le bus-tram. Après, on peut remonter encore, et on vous donnera toutes les explications, qui, de toute façon, sont en ligne.

En ce qui concerne ce problème des aides particulières sur les inondations, la prévention des inondations passera en responsabilité communautaire à partir de 2018 en totalité. Dans la période intermédiaire, les villes qui s'investissent, comme le fait la ville d'Antibes – et vous l'avez vu dans le budget – à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, voire de plusieurs millions, sur les inondations, se voient un peu dans une situation particulière, dans laquelle elle dit : « *Si j'attendais un an de plus, ça ne serait plus la Ville qui paierait, mais la Communauté d'agglomération* ». Pour éviter cet élément-là, la Communauté d'agglomération a décidé d'octroyer des subventions à hauteur de 50 %, dans la période intermédiaire jusqu'en 2018, pour tous travaux sur les inondations. Il n'y a pas de gros travaux inondations dans l'année 2017, puisqu'on est intermédiaire entre des travaux qui sont terminés et des travaux qui vont débiter probablement début 2018. C'est la raison pour laquelle j'ai apporté ma contribution au ruissellement, dans le cadre de l'aide du ministère de l'Intérieur, que je viens d'évoquer.

En ce qui concerne les ruissellements, les ruissellements dépendent aussi, vous le savez, c'est un problème physique, du taux d'humidité de la zone qui est perméable ou imperméable. Si elle est imperméable, l'eau glisse immédiatement. Si elle est perméable, c'est le phénomène de l'éponge, c'est-à-dire qu'à partir d'un certain moment, lorsque la perméabilité du sol est gorgée d'eau, le sol redevient imperméable. Donc, il ne faut pas penser non plus que, dans les stratégies qui vont se développer, le fait de créer des choses imperméables va régler tous les problèmes.

Enfin, puisque vous parlez aussi des bâtiments qui vont s'effectuer, je rappelle quand même que c'est les villages, et en particulier le village de Biot qui a été le plus inondé, et qu'on ne peut pas dire qu'au-dessus du village de Biot, il y ait une densité d'imperméabilité très forte. Accuser Sophia Antipolis, de l'autre côté, d'avoir inondé Biot et la Brague, qui s'inondent depuis des siècles et des siècles, à mon avis, ce n'est pas une vision totalement objective de la situation.

Enfin, sur les projets tels qu'ils sont, puisque vous parlez probablement du projet Carrefour, dans le projet Carrefour, toute la zone est aujourd'hui imperméable, et le projet qui vous sera soumis sera un projet dans lequel on va restituer un tiers de perméabilité, justement en enlevant les zones goudronnées et en faisant des zones poreuses, comme vous le souhaitez.

En ce qui concerne les prestations alimentaires, il y a plusieurs problèmes dans l'alimentation. Le problème de l'alimentation, c'est d'abord l'alimentation biologique et de proximité. N'est-ce pas suffisamment évident que de dire qu'il n'y a pas assez de culture agricole dans les Alpes-Maritimes pour faire en sorte qu'elle subvienne aux besoins nutritifs de l'ensemble des écoles d'Antibes-Juan-les-Pins ? S'ils ne mangeaient que bio, ils mangeraient peu et pas souvent. Ça, c'est le premier point. Néanmoins, tout ce qui est biologique et dans le territoire de l'agglomération va vers les cantines, et régulièrement, vous avez un jour par semaine où il n'y a que du bio. Et chaque fois qu'on a un approvisionnement biologique de proximité, on augmente les offres.

En ce qui concerne les équivalents nutritifs, c'est un élément auquel Françoise THOMEL et moi-même sommes très attachés. Vous n'ignorez pas que, dans la situation de la France, mais aussi de l'ensemble des pays européens, la malnutrition est un problème majeur. Au-delà du problème de savoir d'où vient l'alimentation, il faut qu'il y ait une équivalence d'alimentation fruitée, de légumes, par rapport à l'alimentation carnée, par rapport aux sucres et aux sucres lents. C'est donc ce travail très important qui est effectué dans les cantines d'Antibes-Juan-les-Pins, où je peux vous garantir au moins que l'équilibre nutritif qui est apporté aux enfants est un équilibre nutritif équilibré. Voilà. Je ne citerai pas des grandes marques américaines de fast-food, mais je vous dirai qu'on mange mieux dans les cantines d'Antibes avec des cuisines intégrées à chaque école que dans certains autres endroits, dans lesquels les parents les mènent allègrement. Et peut-être que l'éducation des parents pourrait aussi se faire à partir de ce que l'on fait dans les cantines d'Antibes-Juan-les-Pins.

Le dernier point, c'est bien entendu la sécurité alimentaire, qui n'est pas négligeable. Et dans le bio que l'on importe sur les cantines, on fait aussi attention à ce qu'on se trouve dans du bio, mais qui est aussi sécurisé, parce que les bactéries et les virus, c'est aussi naturel. Il vaut mieux essayer quand même de ne pas se trouver, au nom de la nature, avec des syndromes dysentériques disséminés dans les écoles d'Antibes. De tout cela, je suis prêt à en faire un grand débat. Mais en ce qui concerne les questions que vous évoquez, Mme THOMEL et les services sont à votre disposition pour vous dire combien de pommes, de poires, de légumes, de brocolis et de potirons, on mange dans les cantines antiboises et juanaises.

Donc, ces explications étant données, je l'espère avec la satisfaction de tous, on peut passer aux délibérations suivantes.

00-2 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES

M. LEONETTI : Vous avez vu que, souvent, nous nous trouvons dans des modifications de postes, qui sont au fur et à mesure des départs, soit des départs à la retraite, soit des départs en mutation, et de faire en sorte que nous essayons à la fois de mutualiser et d'optimiser la stratégie qui est la nôtre.

Sur la Direction Petite Enfance, c'est un emploi de psychologue à temps non complet, 50 %, en revanche, la suppression d'un emploi à temps complet. Sur la DGA Affaires Sociales, c'est le Directeur général adjoint, mais vous l'avez déjà eu en délibération, et je m'en suis expliqué sur la fusion des services sociaux avec le CCAS.

Sur la Direction des Infrastructures, vous avez des créations d'emplois, concomitantes de suppressions d'emplois. C'est des emplois qui se modifient, rédacteur avec un adjoint administratif qui est supprimé, un agent de maîtrise avec un emploi d'adjoint technique qui est supprimé. Dans la salle AzurArena, comme on est définitivement en régie, on a recruté à temps complet trois emplois, qui étaient d'ailleurs les emplois en partie issus des employés qui avaient été recrutés par Vert Marine, et il n'y a pas de contentieux à ce jour... Enfin, il n'y a pas de problème d'emplois qui étaient à Vert Marine et qui n'aient pas été pris en compte par la ville d'Antibes-Juan-les-Pins.

Je vous demande donc, dans ce contexte, d'approuver la modification du tableau des effectifs, en sachant qu'il est bien entendu vigilant sur la maîtrise de la masse salariale.

Alors, j'ai l'intervention de Rassemblement Bleu Marine. Non ? Oui ? Oui.

M. TIVOLI : Non, je vous remercie. Entre-temps, nous avons eu les clarifications nécessaires. Merci.

M. LEONETTI : Merci. Front de Gauche.

Mme DUMAS : Oui, moi, je voterai cette délibération, mais j'ai cependant quelques remarques à faire au sujet des emplois de la salle AzurArena. En 2012, vous nous présentiez le projet de délégation de service public et le choix du délégataire avec 11 emplois, dont 9 à temps plein, qui n'ont d'ailleurs peut-être jamais vraiment existé. Ce n'était peut-être à l'époque que de la communication. En 2015, vous ne nous parliez plus que de 6 emplois. Et maintenant, dans cette délibération, on ne parle que de 3,5 emplois pour faire fonctionner cette grande et belle salle.

Autant je suis satisfaite de voir que ces emplois entrent dans le tableau des effectifs de la Ville, que je me pose des questions sur votre ambition à l'occupation de la salle. Alors où est passée l'ambition de spectacle dans cette salle de grands événements sportifs ? Tout cela me semble bien loin et s'éloigner de plus en plus des effets d'annonce, tant au niveau de l'emploi, que des spectacles faits, au moment de la présentation du projet.

M. LEONETTI : D'abord, merci, Mme DUMAS, de reconnaître que c'est une grande et belle salle, parce que je n'avais pas eu l'impression que cela avait été votre leitmotiv pendant les années où cela s'était construit. Voilà. Ensuite, vous devriez être satisfaits, puisqu'on est en régie. J'ai rappelé récemment, et j'ai montré le budget de la salle AzurArena, qui coûte à la ville d'Antibes ce qu'elle coûtait avant, c'est-à-dire 800 000 euros. Ce que nous payions à Vert Marine était de 400 000 euros. En même temps, Vert Marine avait une obligation dans le contrat de mettre plus de personnel, parce qu'il y avait une vingtaine d'événements qui devaient se produire. Je vous accorde qu'ils ne se sont jamais produits et que cette situation, qui était peut-être, en tout cas aux yeux des repreneurs, une situation difficile et un challenge à relever, n'a pas été relevée. Ils n'ont pas réussi de gérer ce que nous gérons avec 800 000 euros de les gérer avec 400 000 euros avec plus d'employés et avec des événements qui devaient rapporter de l'argent.

Aujourd'hui, très honnêtement, on est en régie et on est en contentieux. Donc, on a dit que, pendant la période dans laquelle on finissait notre contentieux, on restait en régie, et qu'on s'abstiendrait de faire des événements qui soient des événements autres que des événements sportifs. Néanmoins, avec Éric PAUGET, on a quand même fait les Championnats de tennis de table, qui ont quand même attiré beaucoup de monde dans cette salle. Et, quelque temps avant, l'équipe de France de handball féminin a fait aussi un tournoi. Eh oui ! N'étiez-vous pas invitée ?

Mme DUMAS : Ne vous inquiétez pas, j'y étais. Je paie ma place, quand même.

M. LEONETTI : Très bien. Je vous félicite pour cet engagement. Venez plus souvent, alors. Cela nous fera plaisir.

Dans ce contexte-là, les événements qu'on a définis pendant cette période, sont uniquement des événements sportifs.

Donc, on continuera à faire des événements sportifs, mais pour faire des événements sportifs, qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi y a-t-il 3,5 emplois ? Parce que vous avez bien compris qu'Éric PAUGET a mis à disposition d'AzurArena une partie du temps des équipes du service des Sports, qui ne sont pas comptabilisés dans ces emplois.

Donc, dans la réalité, effectivement, il y a plus que 3,5 emplois aujourd'hui à la salle AzurArena, d'autant plus qu'un certain nombre d'éléments, comme le nettoyage, ont été externalisés. Donc, ne vous étonnez pas de la nouvelle disposition, nouvelle organisation, on n'est pas passés de 9 emplois à 3,5 emplois, on est simplement passés d'un contrat qu'on avait, qui n'a pas été tenu avec un partenaire privé, à une régie, et à une attente, avec l'aide des services municipaux, de ces 3,5 emplois supplémentaires pour AzurArena. Me suis-je bien fait comprendre ? Voilà. Donc, c'est très bien.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Pardon, 3 abstentions ? Trois abstentions. Quatre abstentions.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (4 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS).

00-3 - FOURRIÈRE AUTOMOBILE - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIÉTÉ AUTO LIVE CÔTE D'AZUR (ALCA) - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : C'est simplement une prolongation, avec un élément positif. C'est qu'on enlève moins de voitures, parce qu'on fait beaucoup plus de prévention, et je crois qu'il faut continuer dans ce sens, parce que le fait d'enlever des voitures est toujours un petit drame personnel pour celui à qui cela arrive.

Donc, il n'y a pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

*Départ de Monsieur Hassan EL JAZOULI – Procuration à Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Monsieur Louis LO FARO donne procuration à Madame Anne CHEVALIER
Présents : 39 / Procurations : 8 / Absents : 2*

00-4 - SECTEUR À ENJEUX JULES GREC / ANTHÉA - PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU - LANCEMENT

M. LEONETTI : Petit rappel. Petit, petit rappel. C'est Cécile MENGARELLI qui nous représente le rappel secteur à enjeux Jules Grec-Anthéa.

Mme MENGARELLI : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Donc, on va vous rappeler le projet du secteur à enjeux espace Jules Grec-Anthéa, notamment pour lancer la procédure de déclaration de projet.

Donc, un petit rappel sur le périmètre. Le périmètre est situé entre l'avenue Jules Grec et l'avenue de Nice, au nord du Stade nautique. C'est un périmètre qui fait à peu près 8 hectares. Et donc, ce périmètre, lors de la dernière réunion publique de présentation, le 9 février, a été revu, avec une petite partie ici, cet îlot-là, qui a été écarté, donc qui a été supprimé du périmètre.

Un rappel également pour voir un peu la situation actuelle. Donc tout le monde connaît la situation de ce secteur, donc avec, aux alentours, un tissu à la fois de petits collectifs, qui varient du R + 2, R + 3, R + 4, voire du R + 5, composé en sa partie centrale des tennis, de tout un espace sportif de tennis, également le SDIS, le Centre départemental incendie de secours, et puis des équipements qui appartiennent à la Ville, et également un espace de stationnement.

Donc, là, on a une petite coupe, qui montre un petit peu la morphologie urbaine existante aux alentours, et notamment l'épinglage des bâtiments existants. C'est une vue qui est prise depuis le Fort Carré, où on voit donc des R + 4, des résidences qui montent aussi en R+ 9 à côté (on n'a pas mis les hauteurs), Anthéa qui se situe ici, et également du R + 3 aux alentours. Donc, le projet va se situer dans cet espace-là, et cela va varier entre du R + 3 et du R + 4.

Je voulais rappeler un petit peu le lancement de la concertation publique. On a eu un premier Conseil municipal le 6 février 2016, qui a lancé les modalités de concertation publique pour ce projet, cette opération. Donc cette concertation s'est déroulée du 25 avril au 26 mai, avec une première réunion le 12 mai 2016. A l'issue de cette réunion, il y a eu des avis, des observations, et on a fait le choix de pouvoir reprendre des éléments sur ce projet, comme la diminution du périmètre. On a revu aussi le positionnement de bâtiments, la densité, et également la problématique du stationnement. La deuxième réunion publique a été faite le 9 février 2017. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on vous présente ce projet, qui va permettre de lancer cette déclaration de projet, avec les nouvelles modifications.

Donc on a un projet, où on a 200 logements, qui vont comprendre... En première phase, il va y avoir 200 logements, qui vont comprendre à peu près 80 logements étudiants. On a toujours le nouveau Conservatoire municipal de musique, qui va être réalisé sur l'ensemble, avec 4 000 mètres carrés de SDP avec un parking de 59 places, et un aménagement de voirie bien sûr, qui est inchangé sur le secteur, avec un secteur apaisé, des voiries internes d'espaces verts et piétonnes, et toute une réorganisation des flux et des circulations internes, et bien sûr la réalisation d'environ 175 places de parking public en aérien.

Donc, voici le schéma. Nous avons une organisation spatiale d'une voirie, qui va être réalisée ici avec le prolongement de la voirie pour aboutir sur l'avenue de Nice, une réorganisation également des voiries en interne avec un nouveau traitement, réorganisation en fonction aussi du projet bien sûr qui va se faire ici du Conservatoire. Et ici, c'était cet endroit-là qui, dans le projet, avait une proposition de constructibilité, qui va être un parking public, avec également une poche de parking ici, et une zone tampon de recul derrière le futur Conservatoire, avec un aménagement paysager de parking. On a toujours des venelles vertes traversées pour aller rejoindre l'avenue de Nice, avec un aménagement qui se travaillera aussi avec le Conseil départemental, et un projet aussi de venelles sur ce secteur-là. Bien sûr les parkings existants, celui-ci, il reste, et les parkings devant le stade nautique, ainsi que le long de l'avenue Jules Grec. On est en dehors du périmètre de l'opération, mais ces parkings restent bien sûr dans le projet.

Donc la proposition d'un habitat va se situer sur les îlots. Ici, le parking, avec la possibilité de constructibilité sur cette partie-là. Sur cette partie-ci, les voies vertes, de part et d'autre, et donc un habitat qui va être du petit collectif en R + 3 et en R + 4 en partie centrale. Donc, des espaces verts aussi bien sûr, préservés au niveau des îlots, avec la réalisation de parkings paysagers à cet endroit-là, et sur la partie libérée sur le nord du projet. Il y aura aussi la possibilité de pouvoir réaliser des petits pôles de commerces sur l'avenue Jules Grec.

Donc, dans ce projet, on ne touche pas du tout, bien sûr, aux espaces des tennis, ni au SDIS. C'est vraiment sur les espaces libres qui sont ici et l'ensemble des logements se feront au fil du temps.

Donc, dans la proposition qui sera faite de déclaration de projet, on aura ce type de zonage, avec du UEC3, UEC2, UEC1, qui permet de clarifier, de donner la réglementation au niveau des emprises au sol par rapport aux différents secteurs, les espaces libres évidemment, et puis des hauteurs, puisqu'on aura des hauteurs qui iront à 15 mètres, voire 12 mètres, sur la partie côté avenue de Nice. Le Conservatoire a une hauteur un peu plus importante, puisqu'un équipement public d'intérêt collectif, donc on a une hauteur qui est supérieure à 15 mètres.

Voilà. C'est vraiment les grandes lignes. Je vais juste souligner une petite chose, qu'on délibérera au prochain Conseil pour le bilan de concertation, puisqu'on a fini la concertation, et qu'après, la déclaration de projet se déroule avec les personnes publiques associées, qui ont le dossier. Et on aura bien sûr une enquête publique, une présentation au public du projet, puisque là, il n'est pas finalisé. Ce n'est qu'une intention, un principe de dire qu'on va lancer cette procédure.

Voilà. Merci à vous.

M. LEONETTI : Merci. Donc vous vous en souvenez, on a présenté ce projet au public avec la constructibilité telle qu'elle était possible. Il est revenu de cette concertation deux inquiétudes. Une première inquiétude, c'est la constructibilité le long de la bande qui se trouve... Mme MENGARELLI, si vous pouvez me remonter le plan. Remontez encore... Voilà... qui est ici en bleu et qui deviendra un parking paysager. Les villas qui étaient de l'autre côté craignaient d'avoir un R + 2 ou un R + 3 qui soit à l'aplomb. Plutôt que de réfléchir à la situation, à la nuisance que cela pouvait apporter, compte tenu de la bande que cela concernait, on a choisi d'y mettre un parking paysager, parking paysager qui est utile, puisque la constructibilité sur le parking aujourd'hui va être effective.

Le deuxième point, c'était de trouver des espaces de parking supplémentaires. C'est la raison pour laquelle, outre ce parking qui résout à la fois le problème de la proximité avec des habitations, et qui résout le problème de places de parking supplémentaires, on garde bien sûr les parkings existants – c'est une évidence –, mais on crée aussi des parkings le long de cette bande bleue et verte, qui se trouve à la pointe inférieure droite des tennis, et qui donnera de l'aération pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique.

Le troisième point, c'est que le Conservatoire de musique et d'art dramatique qui avait, selon les estimations, besoin de 36 places, monte à 59, et c'est l'objet d'une délibération que vous allez avoir ultérieurement.

Enfin, la Communauté d'agglomération a décidé que, sur Anthéa, de jour, le parking sous Anthéa de 250 places à peu près sera gratuit pendant deux heures, avec une franchise de deux heures, pour permettre à tous ceux qui ont une activité nautique, tennis, ou autre, de pouvoir faire leur activité sans être pénalisés par l'éventuelle modification des zonages et de la constructibilité.

Comme l'a rappelé Mme MENGARELLI, effectivement, on ne touche pas aux tennis, on ne touche pas aujourd'hui à la DDE, on ne touche pas non plus à Anthéa, et le Conservatoire de musique et d'art dramatique s'insère dans l'espace tel qu'il avait été antérieurement défini.

Donc, c'est retrouver plus de places de parkings que ce qu'il y avait antérieurement, avec le seul bémol, c'est que, sous Anthéa, les deux premières heures seulement – si j'ose dire – sont gratuites, et permettront, lorsqu'on construira le Conservatoire de musique, le stade nautique, et qu'il y aura peut-être des nuisances, d'avoir un espace dans lequel les sportifs marins et tennismen pourront trouver un refuge gratuit pour leur véhicule.

Voilà donc le nouveau projet, tel qu'il a été modifié, en fonction de la concertation. On dit souvent que la concertation, c'est fait pour parler. Dans cette ville, je tiens à rappeler qu'elle n'est pas faite pour parler. Quand on débat et qu'à la fin du débat, il y a des propositions qui sont faites, on modifie le projet. Je rappelle que le projet de Marena-Lacan que vous avez vu tout à l'heure, au départ, la place, elle est minérale, parce que c'est plus facile à faire minéral au-dessus d'un parking, et qu'à la fin, on y met de la terre végétale et qu'on fait une place qui est une place végétale. Au début, on fait du logement partout, et, à la fin, on met une école supplémentaire, en amputant la partie logement. Donc, la vraie démocratie, c'est la démocratie qui est moderne et consultative. Après, il y a des éléments qui correspondent à l'intérêt général, et qui, bien entendu, ne correspondent pas toujours à l'intérêt de chacun. Mais, en tout cas, cette concertation, nous y tenons beaucoup. Et la preuve que, sur l'espace Bunoz, on a tenu compte de toutes les remarques qui nous étaient apportées.

Alors, sur ce secteur à enjeux, j'ai la Gauche Unie, Solidaire et Écologique.

M. AUBRY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, comme d'habitude, plutôt que de tenir compte des règles actuelles du PLU pour cadrer un projet d'aménagement, on adapte la règle du PLU au projet. Comme d'habitude, un seul projet a été présenté à la concertation, les habitants étant autorisés à proposer des modifications, mais à la marge.

L'étude d'impact, annoncée en Conseil municipal du 5 février 2016, n'est toujours pas disponible. Les conclusions de la concertation publique ne sont pas données.

On pourrait sérieusement améliorer l'aspect développement durable de cette zone d'aménagement : déchets éventuellement par pneumatique, chauffage par les eaux usées, eau chaude avec le solaire thermique, déplacements, stationnements. Que la question du stationnement ait retenu le plus l'attention lors de la réunion publique du 9 février 2017, et que c'est donc là qu'il y a eu les améliorations les plus significatives, ne signifie pas pour autant que les autres aspects ne posent pas problème.

Sur la cohérence du tissu urbain, nous notons que la hauteur des constructions prévues le long de l'avenue Jules Grec ne correspond pas à la hauteur des constructions de l'autre côté de cette avenue. Là, elles sont plus basses. Même remarque par rapport au chemin des Oliviers, où les constructions sont R + 1.

En ce qui concerne le stationnement, nous notons une nette amélioration du projet initial, mais il y a néanmoins une grande confusion entre les espaces de détente, les espaces paysagers et les parkings. Un parking, même paysager, ne peut être qualifié d'espace de détente. Les améliorations sur le stationnement n'empêcheront pas de fortes tensions dans le secteur, en raison du manque cruel, à proximité de la gare du futur BHNS, comme de la gare ferroviaire, d'un parking de délestage pour les actifs.

Plutôt qu'inciter les actifs à prendre les transports en commun, on cherche à dissuader ceux-ci de garer leurs véhicules à proximité des gares. Il existe un parking privé à la gare SNCF, mais ses prix sont justement dissuasifs. Or il serait judicieux de prévoir un système de ticket combiné, transports en commun + parking, comme cela se fait dans de nombreuses villes, et donc de prévoir un parking de délestage à proximité des gares, et donc de la zone que nous étudions.

Que faisons-nous là, dans la zone ? Dissuader ce type de stationnement en mettant des parcmètres limitant le temps de stationnement à deux heures, sans donner d'alternative en dehors de la zone à l'automobiliste désireux d'utiliser les transports en commun. La SNCF souhaite louer les terrains le long de la voie ferrée. Il serait nécessaire que la Ville négocie pour louer ce terrain, pour y installer un parking de délestage. Le prix du stationnement pourrait couvrir le prix de location et ainsi ne pas grever le budget de la Ville.

Pas mal d'équipements dans la zone attirent des visiteurs : la piscine, les tennis, le théâtre, le Conservatoire, parmi eux, des automobilistes. Or il y a aussi du résidentiel et des commerces. L'abonnement à la piscine, la licence de tennis et le ticket de place de théâtre pourraient être combinés avec une place de stationnement. Les billets de théâtre devraient être combinés avec un billet de transports en commun.

L'avenue Jules Grec devrait être reconfigurée pour créer une véritable piste cyclable et des trottoirs sécurisés pour les piétons. Ce n'est pas un problème de foncier. Des travaux seront nécessaires pour le passage du BHNS, donc autant les prendre en compte dans ce projet-ci. La coordination entre ce projet et le BHNS, qui dépend de la CASA, nous paraît perfectible.

Dernière question, mais qui n'est pas un détail, sur le logement étudiant, le projet d'installation d'une Maison des Compagnons du devoir nous paraît très positive pour la Ville, mais ce ne devrait pas être au détriment des autres logements étudiants, en en réduisant le nombre. Or le besoin en logements étudiants est criant.

Je vous remercie.

M. LEONETTI : Merci. Le ticket SNCF-transports en commun, nous, on est prêts. Je rappelle quand même que vous avez géré la Région pendant 18 ans, et qu'en 18 ans, vous n'avez pas été capables de faire la moindre avancée dans ce ticket commun, de celui qui arrive à la gare et qui prend un bus qui le mène à Sophia Antipolis.

Je sais que Christian ESTROSI, et Serge AMAR me l'a rappelé encore récemment, est en train d'essayer de trouver une carte de transports combinés. Mais, franchement, en 18 ans, peut-être que l'avancée que vous proposez aujourd'hui, vous auriez pu la faire lorsque vous étiez aux affaires.

Le deuxième point, c'est que vous proposez un ticket combiné tennis-parking. Je vous rappelle que le parking est gratuit et qu'il le reste. Donc, je ne vois pas comment on va combiner un ticket de parking qui est gratuit. Peut-être qu'il y a des gens qui vont rester toute une après-midi dans la piscine ou toute une journée aux tennis, mais, néanmoins, même lorsqu'on aura construit, sur la partie derrière les tennis, les immeubles tels qu'ils ont été préconisés, à la hauteur qu'ils ont été envisagés, il y aura quand même beaucoup de places de parking, telles que nous les avons définies.

En même temps, vous nous dites qu'il ne faut pas de places de parking, qu'on en fait trop ici, qu'on répond à une demande de parking, et vous m'expliquez que la SNCF, il faudrait que je leur achète ou loue un terrain pour faire du parking. Les parkings qui sont là servent évidemment de parking de dissuasion et de parking relais. Et ils servent de parking relais effectivement à la gare. Et si la gare, ou plutôt la SNCF, voulait faire un parking attractif, qui est vide aux trois quarts tout le long de l'année, loisir à elle de l'effectuer. Vous voyez bien que ce n'est pas à moi qu'il faut s'adresser. Et peut-être qu'il aurait fallu parler plus fort à la SNCF dans les 18 ans qui se sont écoulés.

Donc, sur l'ensemble du PLU qui est modifié, on le modifie parce qu'on le restreint. Vous n'avez pas bien compris, là, je veux dire. Si on adopte le PLU et qu'on donne la constructibilité au PLU tel qu'il est initialement, on construit sur toute la bande bleue. Elle est constructible. Et puis on construit en face du Conservatoire. Et puis, on augmente, parce que vous avez vu les calibrages que vous a montrés tout à l'heure Cécile MENGARELLI. Effectivement, on peut monter jusqu'à R + 5, et on a fait du R + 3, et, éventuellement, à un seul endroit, un R + 4.

Donc on modifie le PLU, non pas pour augmenter la constructibilité, mais pour la diminuer sur cet espace à enjeux. Franchement, parler de la perméabilité sur des terrains de tennis en terre battue, moi, je ne sais pas comment les faire plus perméables. Mais à part de jouer sur du sable, je ne vois pas comment on augmente la perméabilité. Et on maintient toute l'activité sportive et ludique en plein cœur de ville, parce que la tentation immobilière serait de dire : « On va construire aussi sur les tennis ». On n'y touche pas. Donc, honnêtement, je pense qu'on est plutôt dans une situation dans laquelle on protège cet espace, après concertation, et c'est vrai, et après avoir montré ce qu'on pouvait faire et avoir entendu ce qu'ils souhaitent faire.

Ensuite, dites-moi ce que l'on aurait pu faire de plus ou de moins en constructibilité ? On construit finalement un immeuble en libre, à l'arrière des tennis, un immeuble en libre de R + 3, R + 4, et deux petits immeubles de logements étudiants et de compagnons du devoir. Fallait-il faire quelque chose de plus ? Dans la concertation, avez-vous entendu quelqu'un dire : « Construisez un immeuble sur les tennis. Supprimer le SDIS et mettez-moi des tours » ? Non. Ils ont tous compris que la constructibilité, nous l'avions réduite au minimum et que nous avons donné des espaces d'aération, avec des places de parking, et, en même temps, avec une offre de parking sous Anthéa, deux heures gratuites en parking en sous-sol. Il n'y a pas beaucoup de villes, qui, à proximité d'une gare, alors que la SNCF ne fait aucun effort pour ses parkings, en font autant. Donc, effectivement cela correspond à la concertation. Effectivement, on peut toujours dire : « Vous avez concerté. Vous avez écouté le peuple, mais le peuple a tort. Vous, vous avez tort et le peuple a tort ».

Voilà. Écoutez, moi, j'ai plutôt tendance à penser que, quand la population rassemblée fait des remarques, qu'elles vont toutes dans le même sens, et qu'on essaie d'aller dans le même sens, on est plutôt dans une démocratie apaisée, que dans une démocratie dogmatique. Donc, je préfère la démocratie apaisée que celle dogmatique, qui dit : « Je vais faire votre bonheur malgré vous ». Là, on fait le bonheur des gens avec eux.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée à l'unanimité.

01-1 - SPORTS - PASS'FORM SANTÉ - MODALITÉS D'ORGANISATION DU DISPOSITIF

M. PAUGET : Merci, Monsieur le Maire. Donc la délibération Sports - Pass'Form Santé, il s'agit de créer un nouveau dispositif innovant, que l'on vous propose avec notre collègue Éric DUPLAY, qui s'est fortement impliqué sur ce dispositif.

Il s'agit en fait de partir d'un nouveau décret, qui est tombé à la fin de l'année 2016, qui prévoit dorénavant que la pratique sportive peut être prescrite sur ordonnance par les médecins à des fins thérapeutiques. Et on vous propose donc de créer un dispositif partenarial entre la Ville d'Antibes et l'hôpital de la Fontonne, qui va permettre, bien sûr sur prescription des médecins de l'hôpital, par rapport à certaines pathologies, d'accueillir, d'orienter, d'encadrer ou de proposer une activité physique ou la reprise d'une activité physique à certains patients, pour lesquels les médecins estiment que ce serait un palliatif à la prise de médicaments. Il s'agit donc de créer ce nouveau dispositif, ce nouveau service public. Concrètement, ce sera des éducateurs sportifs de la Ville, qui ont été formés, qui vont aller à l'hôpital et qui vont travailler de manière collégiale avec les médecins de certains services hospitaliers pour accueillir ces patients.

Voilà résumés rapidement ce projet et ce dispositif.

Mme CHEVALIER : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes d'accord avec vous, le sport est un vecteur de santé, autant pour la santé mentale que pour la santé physique. Par contre, la délibération en l'état est trop floue, elle n'est pas assez aboutie. On ne connaît pas les coûts pour la Collectivité. Vous dites que, désormais, le sport peut être prescrit sur ordonnance. C'est une avancée majeure. On s'en réjouit. Par contre, le fait de la faire supporter par la collectivité municipale, cela reste quand même assez flou ici, au niveau du chiffrage budgétaire. Vous ne savez pas non plus à quelle hauteur le patient va devoir participer. Donc on préfère pour l'instant s'abstenir, puisqu'on n'a pas assez de chiffres pour se prononcer là-dessus. Merci.

M. LEONETTI : M. AUBRY.

M. AUBRY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous sommes tout à fait pour qu'Antibes se lance dans ce dispositif, favorisé par la loi. Juste une petite réflexion : au départ, on était tout à fait d'accord, on est toujours d'accord, donc pas de problème là-dessus, mais nous nous demandons en fait s'il ne faudrait pas rattacher plutôt ce dispositif au service Santé de la Ville, plutôt qu'au service Sports, même si, effectivement, nous notons bien que le personnel qui interviendra relève du service Sports.

Je vous remercie.

M. LEONETTI : Éric PAUGET.

M. PAUGET : Oui, alors, deux éléments. Mme CHEVALIER, ce sera à coût constant pour la Ville, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire, puisqu'il s'agit d'un redéploiement d'agents que l'on a au sein de la Direction des Sports, c'est-à-dire qu'on ne va pas embaucher de nouveaux agents. Donc, il n'y aura pas de coût supplémentaire pour la Ville pour ce dispositif.

Et M. AUBRY, le projet qu'on vous propose aujourd'hui, je le disais, avec Éric DUPLAY, a été fait largement en concertation avec le service Santé Publique de la Ville. Je ne les ai pas cités tout à l'heure, mais ils sont partenaires, bien sûr. Il y a deux services municipaux qui ont travaillé sur ce projet : service des Sports, service Santé Publique de la Ville, en partenariat avec l'hôpital d'Antibes.

M. LEONETTI : Très bien ! Re M. TIVOLI.

M. TIVOLI : Oui, tout à fait. Donc, si vous dites qu'effectivement les personnes, ce sont des personnes qui sont déjà en poste, du coup, il n'y aura pas d'emplois nouvellement créés pour remplacer ces personnes-là.

M. PAUGET : C'est ce que je viens de vous dire. Ce sera un redéploiement, parce que, du fait de la réorganisation des NAP et du temps scolaire, on a pu déployer des heures d'agents, notamment d'éducateurs sportifs qui intervenaient sur des thématiques scolaires, on a pu redéployer un volant d'heures. Et le choix de réaffectation de ce volant d'heures s'est fait sur ce nouveau dispositif.

M. LEONETTI : Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre. Ah, cinq maintenant. Bon, on vérifiera à la fin si c'est quatre ou cinq.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

01-2 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2017 - AS FONTONNE ANTIBES HOCKEY - SUBVENTION - AFFECTATION

M. PAUGET : Il s'agit uniquement d'une régularisation administrative, pour pouvoir verser la subvention.

M. LEONETTI : C'est OK. Personne n'est contre ? Pas d'abstention. La délibération est adoptée.
Adoptée à l'unanimité.

01-3 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « HANDISPORTS ANTIBES MÉDITERRANÉE » ET MADAME ÉLODIE LORANDI - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET : Il s'agit de renouveler notre partenariat avec une athlète emblématique de la Ville d'Antibes, qui est Élodie LORANDI, qui, vous le savez, aux derniers Jeux paralympiques de Rio a décroché deux médailles de bronze. Nous l'aidions depuis plusieurs années pour ses entraînements et ses participations aux différents championnats. Elle a décidé de poursuivre sa carrière encore pendant un an, pour les prochains Championnats de France et surtout les prochains Championnats du monde. Elle nous a demandé que l'on poursuive ce partenariat. Donc, je vous propose de reconduire pour un an le partenariat que l'on avait avec Élodie, pour l'accompagner jusqu'aux prochains Championnats du monde, qui auront lieu à Mexico en septembre 2017.

M. LEONETTI : Et on la remercie pour ce qu'elle a fait pour la France, pour la Ville d'Antibes, et pour ce qu'elle est.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.
Adoptée à l'unanimité.

01-4 - LES VOILES D'ANTIBES - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET : Alors, cette convention découle de la nouvelle délégation de service public avec la société Vauban 21 et avec la CCI pour la gestion du port. Vous savez qu'on a, dans le cadre des discussions et des négociations, imposé au délégataire de prendre en charge un certain nombre de manifestations qui avaient lieu dans l'enceinte du port, notamment *les Voiles d'Antibes*. Et donc il s'agit aujourd'hui de conventionner avec l'association *les Voiles d'Antibes*, pour d'abord leur assurer le soutien financier de Vauban 21 via la DSP, mais aussi pour accompagner en termes de logistique et de gestion de l'événement, qui aura lieu, je vous le confirme, au mois de juin 2017, et qui s'apprête être une très belle édition, puisqu'ils envisagent de déplacer le nombre de 80 vieux gréements qui viendront dans le port d'Antibes.

M. LEONETTI : Pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.
Adoptée à l'unanimité.

01-5 - RESTRUCTURATION DU STADE NAUTIQUE - CRÉATION RÉHABILITATION DES BASSINS EXTÉRIEURS ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT 2 ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'ŒUVRE SUR LE NOUVEAU COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX - DÉTERMINATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET : Il s'agit de deux avenants, le premier, l'avenant n° 2, concerne donc la fixation du coût prévisionnel des travaux. Il est à la baisse, de 75 000 euros. Vous avez dans la délibération le détail des augmentations et des diminutions. Il s'agit donc de revoir le montant définitif de travaux, de faire les demandes de subventions, et de revoir bien sûr le montant que l'on verse au cabinet d'architectes.

M. LEONETTI : M. AUBRY. Sur les deux, peut-être.

M. AUBRY : Non, pas d'intervention.

M. LEONETTI : Pas d'intervention, alors on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

01-6 - RESTRUCTURATION DU STADE NAUTIQUE - CRÉATION RÉHABILITATION DES BASSINS EXTÉRIEURS - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT - PROJET DE RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - MARCHÉ D'ŒUVRE - AVENANT 3 - ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'ŒUVRE SUR LE NOUVEAU COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX - DÉTERMINATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. LEONETTI : Ce qu'évoquait M. AUBRY tout à l'heure, d'ailleurs.

M. PAUGET : Exactement, c'est ce que M. AUBRY évoquait tout à l'heure pour le quartier, d'ailleurs, puisqu'on se trouve dans le même secteur géographique. Il s'agit d'un avenant qui va nous permettre de mettre en œuvre une étude que nous a proposée le maître d'œuvre, qui est de récupérer des calories, et donc de la chaleur, sur le réseau d'assainissement qui passe sur la Route Nationale 7. L'idée, c'est, à travers une installation, de pouvoir capter ces calories et de s'en servir pour chauffer l'eau des deux nouveaux bassins, donc les deux bassins olympiques que l'on va créer.

Je vous rappelle que le stade nautique, c'est l'équipement public municipal, qui est le plus utilisateur d'énergie, en termes d'eau, d'électricité et de gaz, au niveau de la ville d'Antibes. Et donc, on voulait avoir une opération forte pour réduire cet impact. Le dispositif que je vous propose a un coût : c'est 600 000 euros d'investissement. C'est largement subventionné. On espère environ 50 % de subventions à travers l'ADEME et les différents partenaires institutionnels. Et une fois mis en place, entre le coût d'investissement résiduel pour la Ville et les économies réalisées sur le chauffage des bassins, on estime environ un gain d'économies de 60 %. Le dispositif est amorti en moins de 10 ans.

Donc cela vaut le coup que l'on se lance dans cet équipement. En plus, c'est une signature écologique et environnementale importante pour un équipement public, qui est très consommateur d'énergie.

M. LEONETTI : Pas d'intervention ? Pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

Vous vérifierez aussi, parce que la Communauté d'agglomération, qui finance les travaux dans le sport à hauteur de 30 %, monte à 35, voire 40 %, lorsqu'il y a un effort écologique et environnemental supplémentaire.

02-1 - MUSÉE PICASSO - EXPOSITION « PICASSO SANS CLICHÉ. PHOTOGRAPHIES D'EDWARD QUINN » - ÉDITION ET MISE EN VENTE DU CATALOGUE ET DE CARTES POSTALES À LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITÉS

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le Musée Picasso présente du 8 avril au 2 juillet, et vernissage le 7 avril, une exposition « *Picasso sans cliché. Photographies d'Edward Quinn* », qui s'est lié d'amitié, à partir de 1951, avec Pablo Picasso, et qui l'a photographié pendant des années dans ses maisons, à la fois de Vallauris, de Cannes et de Mougins. Ses maisons ateliers, puisque Picasso travaillait chez lui, entouré de sa famille, de ses œuvres. Ce sont des photographies très, très touchantes. Et on voit d'ailleurs, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Picasso, place Mariejol, où on lui dessert le titre de citoyen d'honneur de la Ville d'Antibes avec Dor de la Souchère, avec Prévert. Ce sont donc de très, très jolies photographies, que vous allez découvrir à travers cette très belle exposition. Et, à l'occasion de cette exposition, un catalogue, qui sera vendu d'ailleurs 30 euros, reprend l'ensemble des photographies qui seront présentées au Musée, ainsi que des cartes postales. Voilà ! Très belle exposition, et vous êtes tous invités au vernissage, vendredi prochain, le 7 avril.

M. LEONETTI : Alors, pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.
Adoptée à l'unanimité.

02-2 - MUSÉE PICASSO - OUVRAGES YESTERDAY DE DAVID DOUGLAS DUNCAN - ACQUISITION GRACIEUSE - MISE EN VENTE DU CATALOGUE À LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITÉS

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Oui, Monsieur le Maire, toujours un photographe qui a photographié Picasso, David Douglas DUNCAN. On avait fait aussi une belle exposition de ses photographies. Et il est très généreux, David Douglas DUNCAN, parce que, non seulement, il a offert des photographies au Musée, mais il a également offert 180 exemplaires de la nouvelle édition de l'un de ses ouvrages, Yesterday. Et comme Yesterday est offert, nous, on vend. On vend cet ouvrage. On nous le donne et on le vend à 15 euros à la librairie-boutique. Et cela va nous rapporter 2 700 euros. Voilà, on nous donne et nous, on revend. C'est la même chose pour le Musée Picasso.

M. LEONETTI : Mais on ne vend pas cher.

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Voilà, on ne vend pas cher.

On avait également, lors de la fermeture du Musée pour les travaux fait une exposition permanente, et notamment au Palazzo Grassi à Venise...

M. LEONETTI : On ne l'a pas votée.

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Ah, pardon, on ne l'a pas votée.

M. LEONETTI : Personne n'est contre, pas d'abstention.
Adoptée à l'unanimité.

02-3 - MUSÉE PICASSO - BROCHURE PALAZZO GRASSI RÉALISÉE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE LA COLLECTION PERMANENTE DU MUSÉE PICASSO D'ANTIBES À VENISE EN 2006 - ACQUISITION GRACIEUSE - MISE EN VENTE À LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITÉS

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Voilà, donc on nous a donné les ouvrages qui avaient été réalisés par le Palazzo Grassi à Venise, et nous, on les revend, 5 euros, et cela va nous rapporter près de 5 000 euros.

M. LEONETTI : Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

02-4 - MUSÉE PICASSO - LIBRAIRIE-BOUTIQUE - ÉTAT DES STOCKS - TARIFS DE VENTE APPLIQUÉS EN RÉGIE

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Là, il y a l'état des stocks de cette librairie-boutique, que l'on a reprise en régie. Vous verrez qu'en 2016, cela a rapporté près de 370 000 euros, et qu'on propose des produits de qualité, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Maire, notamment des vases, des pichets, des foulards, des coussins, de superbes articles. Vous avez souhaité qu'il y ait une grande variété de produits et de qualité. Il y a évidemment aussi des ouvrages, des livres. Donc, cela marche très fort.

M. LEONETTI : Cela marche très fort, eh bien, c'est très bien. Personne n'est contre, ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

02-5 - DIRECTION DES MUSÉES - DIFFUSION DIRECTE ET EN LIGNE DE BILLETS COMBINÉS PAR L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS - MODALITÉS - RENOUVELLEMENT ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Donc, nous avons créé un billet combiné, qui permet, pour 10 euros, de visiter tous les musées durant une semaine, et on a établi une convention avec l'Office du tourisme, qui permet de commercialiser auprès des professionnels et des touristes, ces billets combinés. C'est donc une convention. On revend à l'Office ces billets combinés pour 7 euros. Et comme ça, on peut commercialiser et diffuser à un très large public ces billets combinés. C'est un renouvellement.

M. LEONETTI : Alors, même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

02-6 - MUSÉE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - RÉAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE DU MUSÉE - ACHAT ET MISE EN VENTE DE PRODUITS EN RÉGIE - FIXATION DES MODALITÉS

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Eh bien, Peynet, c'est toujours le même souci, d'acheter des articles, qui marchent très fort aussi à la librairie-boutique du Musée, et notamment les Amoureux de Peynet, le catalogue Peynet Collection, voilà. Cela marche très fort. Donc, on a besoin toujours d'acheter et de revendre, parce qu'il y a d'importantes demandes, et surtout à l'occasion des expositions.

M. LEONETTI : Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

02-7 - RÉGIE DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE - MISE EN DÉPÔT-VENTE D'OUVRAGES LIÉS À SES COLLECTIONS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MÉMOIRES MILLÉNAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Alors, au Musée d'archéologique, on propose donc des dépôts-ventes, qui nous permettent d'avoir des recettes de 30 % pour des ouvrages liés à la Préhistoire.

Voilà, donc, pas de risques, et, en même temps, ces ouvrages nous permettent d'offrir des ouvrages passionnants, notamment le *Guide des sites préhistoriques*, *La grande aventure du feu*, etc.

M. LEONETTI : Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

02-8 - CULTURE - GUIDE « LES CLÉS D'ANTIBES » DE CHRISTOPHE GIRARD - NOUVELLES MODALITÉS DE DIFFUSION

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Oui, donc, à l'occasion du Festival Bédécibels, qui était un festival de bandes dessinées, on avait coédité avec la maison d'édition Les enfants rouges, un guide qui était à la fois une BD et un guide. Ça s'appelait *Les clés d'Antibes*, et c'était Christophe GIRARD, qui était un dessinateur, qui était notamment professeur à la Villa Thiole, originaire de Lyon, qui avait réalisé cet ouvrage. Donc la maison d'édition avait gardé 800, nous, on avait acheté 1 200, coédité 1 200, avec 200 à l'échange et 1 000 à la vente. On en a vendu 200, il en reste 800, et pour ne pas qu'ils s'abîment, on décide effectivement de les mettre à l'échange. Évidemment, c'est pour offrir aux invités de la Ville dans le cadre des jumelages, enfin pour permettre d'offrir aux visiteurs ou à l'occasion des visites des villes jumelées.

M. LEONETTI : Ou des noces d'or.

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Ou des noces d'or, ce magnifique guide, qui est passionnant, qui était vendu notamment à la boutique Eilenroc, mais qui ne s'est peut-être pas vendu assez. C'est bien regrettable, parce que c'est un bel ouvrage.

M. LEONETTI : Front de Gauche.

Mme DUMAS : Simplement, assez rapidement, parce que j'avais des questions, mais j'y ai répondu en fouillant un peu. Donc, je m'étais inscrite.

Simplement, là, pour le coup, on a acheté, on n'a pas vendu, par rapport à tout à l'heure, où on n'avait pas acheté et on a vendu. Et je m'abstiendrai. Je ne suis pas obligée de cautionner un fait raté de la Ville.

M. LEONETTI : Ce n'est pas bien, ça, parce que, si vous vous souvenez, cette association, il fallait l'aider et vous étiez la première à venir l'aider. Elle avait une petite couleur, d'ailleurs, qui correspondait à la vôtre. Et comme nous, on n'est pas dogmatiques, on a essayé de l'aider. Et qu'on a essayé de l'aider, plutôt que de l'aider avec des subventions à pure perte, on l'a aidée dans un ouvrage artistique.

Et aujourd'hui, effectivement, cet ouvrage artistique ne s'est pas vendu, parce que, contrairement à ce que vous pouvez penser, on n'a pas l'esprit mercantile, on a plutôt l'esprit solidaire.

Donc, dans ce contexte-là, je trouve que c'est assez curieux que ce soit vous qui vous absteniez, sur quelque chose, où, au contraire, on a essayé d'être le plus clair possible et le plus fraternel possible. Mais on a toujours le droit d'avoir ses contradictions.

Donc on passe au vote. Qui s'abstient ? Une. Qui est contre ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Mme DUMAS).

Arrivée de Monsieur LOUIS LO FARO – la procuration de Madame Anne CHEVALIER s'annule
Présents : 40 / Procurations : 8 / Absent : 1

04-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - MUTUALISATION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR DES AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUE ET CONTENTIEUX - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. AMAR : Oui, Monsieur le Maire, la ville d'Antibes-Juan-les-Pins et la CASA ont posé les jalons d'un processus de mutualisation, avec un objectif à long terme d'amélioration du service rendu aux habitants et d'efficacité de l'action publique, grâce au partage et à la mise en commun des moyens et des compétences. L'objectif de ce rapprochement est de mettre en cohérence des services support juridique et des assemblées de la ville d'Antibes-Juan-les-Pins et de la CASA, afin de permettre une meilleure efficacité de l'activité administrative, ainsi qu'un partage d'expertise et des compétences juridiques.

Le Directeur des Affaires Générales, Juridiques et Contentieux de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins sera mis à disposition partielle de la CASA, à hauteur de 40 %. Le Directeur concerné aura en charge la cohérence de l'action administrative des services support juridique et assemblées de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins et de la CASA, avec pour objectif :

- d'optimiser la cohérence et la complémentarité des politiques menées par les deux entités ;
- de veiller à la cohérence des actions et des projets de développement à l'échelon communal ou à l'échelon communautaire ;
- de rechercher les moyens propres à fédérer ou à mutualiser les projets ;
- de favoriser le partage d'expérience, l'harmonisation et la mise en commun des procédures ;
- d'assurer le management des deux services et de la CASA, l'assemblée et affaires juridiques.

Le projet de mutualisation par mise à disposition partielle du Directeur des Affaires Juridiques a obtenu, bien sûr, le vote du Comité technique de la Ville d'Antibes en date du 21 mars 2017. La convention est jointe à la délibération, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : La Gauche Unie.

M. AUBRY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, à notre avis, cette délibération ne porte pas sur une mutualisation au sens strict, mais plutôt du détachement partiel d'un emploi de la ville d'Antibes à la CASA. Ces décisions, qui reviennent de façon récurrente, sont prises au coup par coup, et nous ne voyons toujours pas de plan de mutualisation des emplois entre la CASA et les différentes communes membres, dont Antibes.

Nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Alors, un, ce n'est pas du tout au coup par coup, parce que c'est chaque fois... Voilà, je vais vous expliquer la stratégie, vous allez la comprendre très facilement. Première stratégie, la mutualisation, c'est une bonne chose. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un service juridique à la CASA et un service juridique à la Ville d'Antibes, qui traitent des problèmes à peu près similaires. Deuxième point, si on réunit ces services, il faut d'abord réunir le sommet et avoir un seul directeur. Je prends cet exemple comme on pourrait en prendre d'autres.

Quels services sont destinés à être mutualisés ? Les services supports. Qu'il y ait un service contentieux, par exemple, pour la CASA et pour la ville d'Antibes, et d'autres villes, si elles veulent venir se mutualiser, il n'y a pas de problème. Sauf que ce n'est pas une compétence de la Communauté d'agglomération, et donc la seule façon, ce n'est pas de détacher quelqu'un à un endroit, c'est de mutualiser. C'est la loi. Donc, ce n'est pas le détachement d'un agent, c'est une mutualisation.

Elle se fait par le Directeur, elle se fait ensuite évidemment par l'ensemble des agents, qui travaillent sur les mêmes compétences et presque sur les mêmes dossiers. Si vous me dites : « *Est-ce que cela a un coût négatif ?* » Oui, cela a un coût négatif. Et dans la période que l'on a traversée, où on a perdu quand même 11 millions d'euros par an, et où les collectivités ont perdu 11 milliards dans le mandat, c'est peut-être quand même d'essayer de trouver la méthode pour faire en sorte qu'on dépense le moins possible pour la meilleure efficacité.

Le deuxième point, c'est pourquoi on fait à tel moment ou à tel autre moment. On est respectueux des personnes. On le fait à l'occasion d'une mutation, à l'occasion d'un changement de service, à l'occasion d'une réorganisation.

C'est la raison pour laquelle, effectivement, cela ne se fait pas tout en même temps, parce qu'on ne le fait pas au sabre et qu'on le fait dans le dialogue. Cela devrait plutôt vous convenir. Donc, oui, dans le dialogue, les services supports petit à petit, vous verrez la DRH dans quelque temps, vous verrez les Finances dans quelque temps.

Tous ces services-là, les uns après les autres, seront unifiés par une direction unique, et ensuite, ils seront fusionnés avec peut-être quelques spécificités. Mais la DRH, avec les traitements de la DRH de la CASA, sur les 500 ou 600 salariés, elle est à peu près la même que sur les 2 000 salariés à peu près de la Ville d'Antibes. Donc, si à un moment donné, les deux services se mettent à être unifiés et à fusionner, c'est plutôt une meilleure efficacité pour les agents, et une meilleure efficience pour les finances de la Ville et de la CASA.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

C'est une loi que vos copains ont votée, M. AUBRY, au passage, parce qu'on peut toujours ignorer avec la main droite ce que fait la main gauche, mais la loi de la mutualisation, c'est une loi de la majorité actuelle.

M. AUBRY : Monsieur le Maire, nous ne sommes pas contre la mutualisation. Nous sommes pour une clarification d'un plan de mutualisation à l'intérieur de la CASA, mais qui profite à toutes les communes de la CASA.

M. LEONETTI : Mais vous l'avez. Elle profite à toutes les communes et l'appel est fait à toutes les communes. Et en même temps, je vous rappelle que, tout à l'heure, votre voisine de gauche, ce n'est pas le hasard, était en train de nous expliquer qu'il fallait qu'on se mette à côté de la CGT pour revendiquer. Je vous signale que les mutualisations que l'on pose, chaque fois qu'on les pose, elles sont votées à l'unanimité par l'ensemble des représentants syndicaux.

Donc, de temps en temps, il ne faut pas être plus royaliste que le roi, et plus syndicaliste que le syndicat.

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 30 RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 41, 43 RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 6 RUE JAMES CLOSE - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DULBECCO : Oui, Monsieur le Maire. Non, non, rien, j'ai les sous qui se sont dispersés.

M. LEONETTI : Il y a un moment où cette Ville a trop d'argent. Et dans l'urbanisme...

M. DULBECCO : Il s'agit d'une délibération concernant le ravalement des façades, qui, après instruction de nos services et avis de l'ABF, ont décidé d'accorder une subvention à deux copropriétés, plus un propriétaire, pour un montant total de 11 644 euros.

M. LEONETTI : Vous savez, M. DULBECCO, je pense que le dispositif qu'on a pris sur la vieille Ville, on peut toujours se poser la question de se dire : l'argent public doit-il aller au privé ? Etc. Mais quand je vois les ravalements de façade qui se sont déroulés dans les trois dernières années et la réactualisation, la beauté de la vieille Ville, telle qu'elle est aujourd'hui, je me dis que les éléments incitatifs et les courriers que vous envoyez, soit pour tancer, soit pour encourager, ils portent quand même leurs fruits.

M. DULBECCO : Et puis, l'économie locale, avec les entrepreneurs.

M. LEONETTI : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR ÉRIC DUPLAY

06-1 - SANTÉ SCOLAIRE - VACCINATIONS PUBLIQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DUPLAY : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit simplement de renouveler une convention liant notre Commune et le Département sur le contrôle et la réalisation des vaccinations dans le cadre de la santé scolaire. Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, nous liant au Département des Alpes-Maritimes.

M. LEONETTI : Personne n'est contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

08-1 - ASSOCIATIONS RELEVANT DES SECTEURS ANIMATION TOURISME ET CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2017 - AFFECTATION ET RETRAIT DE SUBVENTIONS

M. RAMBAUD : Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Lors de la séance du budget primitif, le Conseil municipal n'a pas affecté certaines subventions aux associations, car les dossiers n'étaient soit pas finalisés, soit les associations étaient inconnues encore à cette époque. C'est le cas par exemple de l'affectation des subventions pour le Corso Fleuri. Nous allons donc affecter quelques subventions et retirer quelques autres.

On vous propose la subvention à l'association Village Antibes Croix-Rouge, les Amis de Jacques Audiberti, de supprimer en revanche celle aux Fêtes et traditions des gens de la mer, parce que le nouveau contrat de délégation de service public se substitue à la Ville pour cela, et d'autoriser aussi la diminution de la subvention de 5 000 euros à l'association Amicale corse d'Antibes-Juan-les-Pins, suite à l'annulation des Journées corses, ainsi que l'annulation pour l'Association culturelle franco-calabraise, qui nous a informés il y a deux jours qu'elle ne ferait pas la procession mariale. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : Donc, sur ces modifications, personne n'est contre, pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

10-1 - ÉCONOMIE - CRÉATION D'UN OFFICE DE COMMERCE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

M. COLOMB : Oui, merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération porte effectivement sur la création de l'Office de commerce.

Depuis 1998, la Ville d'Antibes a réalisé trois FISAC, pour redynamiser les centres-villes, c'est dire que la Ville a une expérience en la matière. Et c'est dans ce contexte que la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins a souhaité mener une réflexion d'ensemble sur la dynamisation et l'attractivité commerciale des cœurs de ville et d'instaurer une approche dite « de gestion unifiée ». Un cabinet d'études a été missionné par la collectivité pour réaliser un diagnostic commercial, et en faisant des propositions d'actions opérationnelles. C'est avec l'ensemble des partenaires, et je remercie, bien sûr, les élus, les services, et toutes les chambres consulaires, ainsi que les unions commerciales, d'avoir participé. Et c'est après avoir effectué plusieurs réunions en Comité de pilotage et en Comité technique, qu'un plan d'actions pluriannuel a été élaboré, et qu'il nous faut donc aujourd'hui se doter d'un outil de gouvernance.

Ainsi, il est proposé de créer un Office de commerce municipal, qui sera un outil fédérateur de l'attractivité commerciale. Dès son lancement, l'Office de commerce mènera des actions suivant différents axes stratégiques. Pour optimiser l'aide à la prise de décision, la création d'une Commission extra-municipale de l'Office de commerce est également préconisée. Elle sera constituée de membres issus du Conseil municipal et de partenaires publics, privés et associatifs, notamment la CASA, les chambres consulaires CCI, CMA, les unions commerciales, la JCE, et le Conseil de développement. Donc, cette Commission participera bien évidemment au travail de réflexion et de réalisation des projets de l'Office de commerce. Cette instance se réunira au moins six fois par an, à titre consultatif.

S'agissant de la Commission extra-municipale, il est proposé au Conseil municipal de désigner les membres suivants : la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'Économie locale, 12 membres issus du Conseil municipal, 8 membres pour la majorité, 2 membres pour la liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes, 1 membre pour la liste La Gauche Unie, Solidaire et Écologique, 1 membre pour la liste La Gauche Écologie pour Antibes-Juan-les-Pins, mais également, comme membres élus, pour les chambres consulaires, CMA et CCI, ainsi que pour la Jeune Chambre Économique, les unions commerciales et le Conseil de développement, son président ou son représentant, comme membre de la CASA, un élu, comme membre technique de la CASA, le DGS ou son représentant, ainsi que le membre technique pour la Ville d'Antibes, son DGS ou son représentant.

Il est donc demandé au Conseil municipal la création de l'Office de commerce d'Antibes-Juan-les-Pins, ainsi que le règlement intérieur joint en annexe, d'approuver la création de la Commission extra-municipale de l'Office de commerce, ainsi que sa composition, de décider, s'agissant des 12 membres issus du Conseil municipal faisant partie de cette Commission, de respecter le principe de la représentation proportionnelle, dans les conditions évoquées plus haut, et de désigner les membres issus du Conseil municipal siégeant au sein de cette Commission au scrutin public à main levée, à la majorité absolue.

M. LEONETTI : Très bien. J'ai deux interventions, Rassemblement Bleu Marine et Front de Gauche.

M. CORNEC : Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour.

Alors, le commerce, et particulièrement le commerce de proximité, doit être préservé prioritairement selon le groupe Rassemblement Bleu Marine pour Antibes. À Antibes-Juan-les-Pins, la fréquentation commerciale de proximité est en dégradation constante. Alors, aujourd'hui, pour combattre cette dégradation, vous proposez un Office de commerce, comme il en existe déjà quelques-uns en France. Bien que cet Office de commerce succède à des plans FISAC, qui ont coûté cher à la Collectivité, sans être suivis d'aucun effet concret, nous sommes favorables à cette mesure, destinée à préserver et dynamiser le commerce de proximité, à plusieurs conditions que je souhaite énumérer.

Vous affirmez que l'Office de tourisme est le meilleur outil territorial pour dynamiser le commerce de proximité, mais avez-vous collecté des retours d'expérience d'offices de commerce préexistants ? Nous vous rappelons que les documents d'aménagement commerciaux FISAC existent, et il ne reste plus qu'à appliquer leurs préconisations, pour ce qui concerne notamment les solutions visant à fluidifier les voies de circulation en direction des deux cœurs de ville, et non pas dans l'autre sens, évidemment, et pour ce qui concerne les créations de parkings relais, dont nous vous parlons suffisamment souvent.

Il est absolument indispensable que les touristes se rendant à Antibes prennent connaissance de deux informations majeures dès l'entrée de ville : d'une part, une vue d'ensemble de l'offre hôtelière, et, d'autre part, la disponibilité immédiate des parkings relais de centre-ville, qu'ils soient parkings de délégation de service public ou parkings publics, pour ceux que vous n'avez pas supprimés. Ce service indispensable à la dynamisation des cœurs de ville pourrait faire l'objet d'un affichage digital en temps réel et un service de veille à mettre en place, afin d'informer les usagers, toujours en temps réel.

Troisièmement, nous aimerions que l'Office du commerce concerne aussi l'artisanat, qui est en berne lui aussi. Lors de la mise en délégation de service public des ports d'Antibes-Juan-les-Pins, nous avons évoqué la nécessité d'offrir aux Antibois, à proximité du Port Vauban, par exemple, une école de langues étrangères, connectée directement à Pôle Emploi, afin de diriger les demandeurs d'emploi français vers les nombreux métiers artisanaux de la plaisance, qui sont actuellement occupés exclusivement par des étrangers. Qu'avez-vous fait depuis ?

Quatrièmement, pour ce qui concerne la transmission commerciale, tous les acteurs commerciaux le disent depuis 30 ans, les commerces d'Antibes-Juan-les-Pins souffrent d'une difficulté de transmission des baux commerciaux, pour cause de surfaces réduites et de lois paralysantes. Pourquoi ne pas envisager la création d'une bourse d'opportunité, afin de favoriser les échanges entre cédants et repreneurs, une bourse qui permettrait de racheter les baux des petites surfaces, et de proposer aux repreneurs des surfaces mieux adaptées à leur activité. Et pourquoi ne pas agir au niveau national, afin que la loi l'autorise enfin ? Parce que rien n'a été fait pendant les deux mandats LR-PS à ce sujet.

Cinquièmement, Juan-les-Pins réclame un plan Marshall d'urgence. Plus à Juan-les-Pins qu'à Antibes, le commerce de proximité périclité et souffre de votre absence d'implication dans la politique commerciale, de l'insuffisance de transmission des baux commerciaux, de l'absence de vraie promenade de bord de mer, de l'absence de vraies zones piétonnières permanentes, des erreurs du Palais des Congrès...

M. LEONETTI : M. CORNEC, votre micro fonctionne très bien, vous n'êtes pas obligé de crier dedans.

M. CORNEC : Ah oui, excusez-moi, Monsieur le Maire, je m'emballe, je parle de Juan-les-Pins, excusez-moi, j'y habite. Je vais parler un petit peu moins fort.

Donc, les erreurs du Palais des Congrès, qui voit ses commerces faire faillite les uns après les autres, alors qu'un multiplexe eut été plus pertinent en complément du Palais des Congrès préexistant, et qui était très convenable auparavant.

Vous avez pris la décision d'appliquer, après plusieurs années de retard, et contre notre avis, la loi littoral, très mal adaptée aux spécificités locales d'Antibes-Juan-les-Pins, et qui va détruire des centaines d'emplois, et ceci contre l'avis des exploitants de plage, malgré ce que vous nous aviez dit à leur propos. Soi-disant, ils étaient d'accord, mais finalement il y aura une fronde des exploitants de plage.

Ne serait-il pas utile à cette occasion de créer une véritable promenade, telle que le mérite Juan-les-Pins, allant de la pinède jusqu'à Golfe-Juan, plutôt que d'envisager les travaux par tranches séparées dans le temps et dans l'espace, tel que vous avez l'habitude de le faire ?

Sixièmement, mais le cœur de ville d'Antibes n'est pas en reste et souffre des mêmes défauts, avec un décalage de quelques années. Des centaines de milliers de mètres carrés commerciaux sont programmés en périphérie d'Antibes.

Et Carrefour a bien compris l'aubaine d'avoir un transport en site propre qui viendra déverser sa clientèle directement devant sa porte. Sinon il n'aurait pas offert une participation de 13 millions d'euros à l'aménagement de l'échangeur autoroutier de l'entrée de ville.

Votre proposition d'un inventaire de l'immobilier commercial est intéressante, mais totalement insuffisante. Il faudrait envisager une bourse d'échange commercial, une multiplication des parkings relais, une inversion des flux de déplacements urbains, de la périphérie vers le centre-ville, et non l'inverse, tel que toute votre politique concourt à le réaliser.

Voici résumées en quelques chapitres succincts les principales mesures d'urgence qu'un observatoire commercial conclura peut-être dans quelques années, mais que la seule interrogation des commerçants concernés aurait suffi à vous fournir. Et à ce propos, nous réclamons que cet Office de commerce soit constitué en très forte proportion par des représentants des commerçants, afin que les lobbies fonctionnarisés ne décident pas en lieu et place des commerçants, et afin que cet Office de commerce ne reste pas lettre vaine.

M. LEONETTI : Je me demande comment vous allez voter la délibération, franchement.

D'abord, si le Palais des Congrès était bien avant, c'est que, soit vous n'étiez pas là, soit vous avez des mauvaises informations. Le Palais des Congrès d'avant, il était fermé à 80%.

Ensuite, racheter des baux commerciaux précaires pour les revendre ensuite à d'autres, franchement, c'est la loi qui n'existe aucune part dans le monde. Et si vous êtes un libéral, et je suppose que vous l'êtes, ni en Chine, ni aux Etats-Unis, ni dans un pays européen, ni en Corée du Nord, on ose acheter un bail commercial qui n'est pas à vendre, pour ensuite se l'approprier, et ensuite le redistribuer.

Le troisième point, c'est que, sur le Port Vauban, vous avez loupé un épisode, parce que, justement, il y a toute une filière qui est en train de se développer à partir de la négociation, dont il me semble qu'elle n'était pas si mauvaise, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour développer cet élément-là.

Enfin, je pense qu'on ne vit pas dans les mêmes endroits ou peut-être que vous ne sortez jamais de Juan-les-Pins ou d'Antibes. Je vous propose d'aller visiter la France et l'Europe, et de vous rendre compte à quel point il y a des dynamiques dans nos cœurs de ville. S'il n'y avait pas de dynamique dans nos cœurs de ville, on n'aurait pas une proposition à près de 30 millions de la part d'investisseurs pour du commerce, à l'intérieur du centre-ville d'Antibes, et on n'aurait jamais trouvé un investisseur à hauteur de 25 millions, pour faire un Palais des Congrès sur ces fonds privés à l'intérieur de Juan-les-Pins. Le Palais des Congrès, c'est un palais de congrès. Effectivement, je ne suis pas responsable de l'activité commerciale qui s'y déroule à l'intérieur. Donc effectivement on peut toujours imaginer qu'on aurait pu faire un multiplexe, mais moi, je pense qu'entre les activités que nous avons, il vaut mieux faire un multiplexe dans la Ville d'Antibes que de développer un Palais des Congrès. On ne va pas faire 14 multiplexes, un à Juan-les-Pins, un à Antibes, comme si le marché des cinémas... Regardez Cannes, qui est quand même la Ville du cinéma, elle se pose quand même un certain nombre de questions pour savoir comment elle regroupe ses cinémas.

Donc, moi, je veux bien que vous ayez tout compris, que nous, on n'ait absolument rien compris. Je constate simplement que, malgré la baisse des impôts sur à la fois l'économie que nous avons développée et l'attractivité, parce que quand même on injecte 600 000 euros au minimum chaque année dans le cœur de Juan-les-Pins et dans le cœur d'Antibes, je constate simplement que l'augmentation des enseignes continue à s'effectuer. Alors vous connaissez le commerce comme moi, il y a des moments où cela diminue, il y a des moments où cela augmente.

Quant aux parkings, vous n'êtes pas trop bien placé pour me dire qu'on n'en fait pas. On a fait un parking à l'entrée de la ville au Poincaré, qui, il me semble, a continué à s'étendre, et qui a rendu quand même quelques services cet été, et qui en rend encore aujourd'hui, puisque je suis passé la semaine dernière pour voir comment le parking fonctionnait, et le parking fonctionne bien, et il irrigue bien le haut du boulevard Poincaré.

Quant aux travaux pour la ville pour embellir, ce qui avait été dans les FISAC, on a multiplié par quatre l'ensemble des travaux que l'on consacrait au FISAC antérieurement, et dont vous vous souvenez que l'État le subventionnait, alors qu'aujourd'hui, l'État ne subventionne plus rien. Donc effectivement il est assez logique, comme le propose Patrice COLOMB, de se mettre ensemble et de travailler sur un cahier des charges. On ne crée pas un machin sur rien, on crée un machin sur un projet, et ce projet, il est dans le cahier des charges qui se trouve en annexe, et qui a été élaboré par les commerçants. Là aussi, moi, je veux bien qu'on parle à la place des commerçants quand on est dans l'opposition, alors que, quand on est dans la majorité, on ne comprend rien au commerce. Il me semble quand même que, si les commerçants font un cahier des charges, sur lequel on s'engage, et qui concerne quand même quelques centaines de milliers d'euros, en plus du développement de l'urbanisme commercial tel qu'on le fait, il me semble que c'est efficace.

Après, je ne sais pas faire les flux descendants et pas montants. Je ne sais pas faire une route qui part de l'autoroute et qui descend uniquement sur Juan-les-Pins, mais sur laquelle on ne peut pas aller dans l'autre sens. Quand on fait un bus-tram, vous avez vu, en général, on le fait, il descend, et on le fait, il remonte. Il me semble que, compte tenu des populations qui se développent, on va dire dans le quartier Croix-Rouge, près de 40 000 personnes, il y a plutôt intérêt à avoir des transports en commun qui arrivent vers des zones piétonnes sur Juan-les-Pins et sur Antibes, sur les deux cœurs de ville, plutôt que de ne pas le faire. Et on a plutôt intérêt à faire des parkings de dissuasion à l'entrée de ville, comme il y en a à Antibes et comme il y en a à Juan-les-Pins, plutôt que de ne pas le faire.

Je suis encore étonné de voir que, malgré les efforts que nous faisons, peut-être on n'en fait pas assez, le parking sous le Palais des Congrès, les 100 places, qui sont les 100 places de la Ville, et qui sont louées à 50 euros par mois, ne trouvent pas preneur. C'est donc que, là aussi, probablement, il y a une petite discordance entre ce secteur, qui a probablement suffisamment de parkings pour lui, et puis un flux estival, qui, lui, forcément, se trouve devant un certain nombre de difficultés, à condition qu'on vienne tous dans le centre.

Je pense aussi que vous ne me considérez pas comme responsable des attentats terroristes qui se déroulent dans notre pays. Et je pense que je ne suis pas responsable non plus de la récession économique. Je ne suis pas non plus responsable des inondations qui se sont produites dans la Brague. Donc il me semble qu'un certain nombre d'événements, qui sont plutôt négatifs, et qui se sont produits ces dernières années, il y a une résilience, pour utiliser un mot psychiatrique, de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins, qui est plutôt pas mauvaise.

Enfin, et vous l'avez compris, nous avons, dans le développement et dans les organisations, et dans les appels d'offres que nous avons faits, récolté 18 millions d'euros par an du Port Vauban, ce qui nous permet de continuer un effort d'investissement, qui est essentiellement un effort d'investissement d'amélioration des voiries, d'amélioration des sécurités, d'amélioration des luminaires, des espaces publics, et, en même temps, une nouvelle négociation qu'on vous a présentée tout à l'heure. Il y a encore une trentaine de millions d'euros qui vont bénéficier à l'amélioration de la qualité commerciale.

Donc, moi, je veux bien qu'on commette toutes les erreurs du monde, mais je rappelle aussi que Carrefour est là depuis 40 ans. Cela ne s'appelait pas comme ça. Enfin, voilà. C'était là avant que j'arrive, très honnêtement, et probablement avant que vous n'arriviez.

Aujourd'hui, soit on regarde la chalandise et on se dit qu'on continue à ne pas bouger parce que, après tout, Cap 3000 se développe, et que les Antibois continueront à aller à Cannes, à Saint-Laurent-du-Var ou à Polygone. Ou bien on se dit qu'on fait une offre commerciale, qui est une offre équilibrée. Quand vous avez une entreprise, je vais citer des noms, mais, par exemple, Cultura, qui dit « *Moi, je veux 3 000 à 4 000 mètres carrés* », vous savez que vous ne la mettez pas en centre-ville. Donc est-ce que j'attends que cela aille à Mandelieu, à Cannes-La Bocca ou au Cap 3000 ou est-ce qu'on dit : « *Nous, on est preneurs, à condition qu'on prenne un certain nombre de conditions qui font que* » ? Voilà.

Donc, il y a aujourd'hui justement deux éléments majeurs, un élément majeur qui est que les Communautés d'agglomération gèrent l'activité économique, l'activité économique des grands centres commerciaux. Et puis il y a la Ville d'Antibes, qui se doit de continuer à dynamiser les cœurs de ville. Et franchement pourquoi fait-on Marena-Lacan ? Pourquoi fait-on Marena-Lacan ? On pourrait très bien dire : « *Écoutez, on va faire trois logements et puis on va laisser* ». Si on fait un cinéma et si on fait de l'attractivité commerciale, c'est bien pour attirer une partie des commerces à cet endroit-là. Après, peut-être que la Ville d'Antibes n'est pas très bonne dans la gestion de l'attractivité commerciale, mais, moi, je constate que, chaque fois qu'on a refait une rue, chaque fois qu'on a refait une place, des enseignes sont venues, qui se sont posées les unes à côté des autres. Et chaque fois que le privé m'a expliqué, comme au Palais des Congrès, qu'il ne fallait pas que je m'en mêle et qu'ils savaient très, très bien ce qu'il fallait faire pour attirer la clientèle, 24 heures sur 24, 365 jours sur 365, je constate qu'ils sont plutôt en échec.

Donc, il me semble que la stratégie qu'on développe est une stratégie qui est amplement concertée et qui, avec les moyens que nous avons aujourd'hui, et qui sont largement orientés vers l'urbanisme commercial... J'attends que vous ayez terminé, parce que si je vous parle et que vous parlez ensemble, ce n'est pas la peine que je vous parle. D'ailleurs, je ne vous parle plus. On passe à l'autre intervention. Front de Gauche.

Mme DUMAS : Merci. Moi, en fait, j'ai plusieurs questions. Je trouve que c'est intéressant comme création d'un Office du commerce. Simplement, je pense qu'il arrive un peu tard pour une réflexion sur la politique d'aménagement des grandes zones commerciales en périphérie et qu'on ne peut pas dédouaner de la raison des grandes zones commerciales en périphérie, qui ont une conséquence évidemment notoire sur la difficulté de vie des commerces de proximité. Et tout le monde s'accorde à dire ça, y compris des experts économiques, qui écrivent dans des revues de la CCI.

De plus, je trouve aussi, chose dont on n'a pas parlé au sujet des arrêtés, que ce n'est pas un bon signe pour le commerce de cœur de ville, l'augmentation de 1,63 % des frais de voirie, et en particulier des frais de terrasse. Donc, je regrette ces gestes avant l'ouverture et les discussions dans l'Office de commerce.

Alors, je me pose quelques questions sur le véritable objectif de cette création d'un Office de commerce. D'abord, est-ce un outil pour calmer la fronde des petits commerçants ? Est-ce un simple constat d'échec des FISAC ou de ce qu'il en reste ? Est-ce un simple outil pour permettre l'arrivée de fonds européens, chose que je pourrais bien comprendre ? Et est-ce un nouvel outil pour nous faire des grandes théories sur les flux des consommateurs ? Ou alors, est-ce un vrai outil de réflexion et de débat de l'aménagement de centres-villes et de leur nécessaire revitalisation économique et de vrais lieux de vie, parce que je n'y vois pas que de l'économie dans les cœurs de ville ?

Alors, une autre question aussi : je n'ai pas vu, dans la représentation, d'association de consommateurs. Je trouve que c'est un petit peu gênant. Ce serait bien d'intégrer quand même des associations de consommateurs.

Voilà quelques réserves au sujet de cet outil, cependant je participerai à la Commission dans cet esprit, pour débattre de nouveaux choix de développement économique et surtout sans isoler les choix de développement du cœur de ville des choix de la périphérie.

Et une dernière remarque, avec un petit peu d'ironie et d'humour, au sujet de l'article 16 du règlement intérieur, voici la création d'un nouvel outil avec tous les stéréotypes habituels concernant l'égalité hommes-femmes. C'est un responsable de service et une assistante. Décidément, c'est incroyable la difficulté à mettre responsable au féminin et assistant au masculin !

M. LEONETTI : Cela correspond peut-être à des postes préétablis.

La seule chose que vous dites qui me paraît évidente, dans toutes les hypothèses que vous balayez, c'est qu'il n'y a plus de FISAC. Il n'y en a plus. L'État ne met plus la main à la poche depuis cinq ans. Donc si on veut trouver une organisation, on se dit : « *Mais qui est compétent ?* » Et en même temps, on t'explique dans une loi NOTRe ou autre que c'est désormais les Communautés d'agglomération qui doivent s'occuper de l'économie.

Mais le petit commerce et le commerce de proximité, ce n'est pas de l'économie au sens large. Il n'y a pas besoin de faire des routes pour accéder à tel ou tel endroit. Il n'y a pas besoin de faire participer les commerçants à l'aménagement de la place ou de la rue.

C'est la raison pour laquelle parallèlement à cet engagement fort, qui est de rénover l'ensemble de nos places, de nos rues, de la pinède d'un côté, ou du cœur de ville de l'autre, parallèlement à cela, il y a une dynamique commerciale qui se met en place. Et il y a à l'intérieur tous les outils qu'on a évoqués, les outils du numérique, les outils de la promotion, les outils de l'association à des événements touristiques qui se déroulent dans notre ville, une association plus étroite avec l'ensemble des associations de quartier, de commerces. Voilà l'outil, il n'y a pas d'arrière-pensée. Franchement, je veux dire que cela fait longtemps que mes pensées ne sont pas derrière, elles sont plutôt devant, quand même. Je n'ai rien à cacher, voilà. La réflexion que nous avons eue avec Patrice COLOMB, c'est de développer une dynamique, qui tienne compte de la demande. Cette demande, elle a été mise dans un livre blanc. Le livre blanc, on l'a regardé, on l'a évalué financièrement et on l'a validé. Et on n'a rien enlevé. Donc, cela veut dire qu'on répond à la demande des commerçants, qui ont réfléchi ensemble à une dynamique à mettre en place avec la Ville. Point ! Voilà. Et cela ne bougera pas une voix aux élections législatives, ce que je dis. On ne fait pas ça pour faire « *coucou, on est là* ». J'ai passé l'âge.

M. GASTALDI.

M. GASTALDI : J'avais déjà allumé le micro, Monsieur le Maire. Non, je veux témoigner. Moi, j'ai vécu au bas du boulevard Albert 1er, à côté du commissariat, pas dans le commissariat. Et cela fait un mois ou deux que je vois, il y a les forains, il y a tout, j'ai jamais vu autant de monde dans ce boulevard grâce à COLOMB, grâce à Antibes Ville. C'est génial ! Ce n'est qu'une expérience, mais j'espère qu'elle va perdurer. Je n'ai jamais vu autant de monde. Et il y avait les commerces, les restaurants et tout, qui étaient à bloc. Bravo ! Stop !

M. LEONETTI : Merci, Michel.

M. GASTALDI : Monsieur le Maire, tu as eu peur, mais je n'ai pas dit des conneries.

Rires.

M. LEONETTI : C'est pour cela que tu rajoutes une phrase pour rester dans la tradition. *Rires.* Bon, alors d'abord on va voter la délibération, ensuite ceux qui veulent y participer y participeront. Patrice.

M. COLOMB : Oui, enfin, juste pour rassurer Mme DUMAS, effectivement, on a coconstruit ce plan d'actions pluriannuel, c'est-à-dire que cela ne s'est pas fait comme ça. Il y a eu effectivement, comme je vous le disais, des réunions avec les consommateurs. Il y a eu effectivement des rencontres avec les élus, et les unions commerciales. Tout cela, tout ce travail émane en fait d'une grosse réflexion. Et cette réflexion nous a amenés à dire : est-ce que, oui ou non, on met en place un Office de commerce ? Parce que, le plus compliqué, en réalité, c'était de mettre l'ensemble des partenaires autour de la table et de trouver ensemble des solutions pour développer le commerce de proximité. Et il ne s'agit pas de tout mettre à l'intérieur, M. CORNEC, bien évidemment. Il y a une vingtaine de fiches actions sur lesquelles tout va être bien identifié, répertorié, qui fait quoi, comment, et sur lesquelles on vous demande dans la Commission extra-municipale de participer.

M. LEONETTI : Alors, désignations. Comme on veut faire participer tout le monde, il y a effectivement quatre postes pour l'opposition. Est-ce que vous êtes d'accord pour y participer, parce que sinon, on en met moins ? Oui. Mme DUMAS, oui. M. TIVOLI, oui. Voilà.

Alors, moi, j'ai reçu les candidatures d'Éric PAUGET, Simone TORRES, Serge AMAR, Audouin RAMBAUD, Khéra BADAoui, Anne-Marie DUMONT, Bernard MONIER, Henri CHIALVA, pour l'ensemble des choses qui touchent au tourisme, au commerce, etc.

Pour le Front National, est-ce que vous voulez bien me proposer deux noms ? On inscrit deux noms, et si on est tous d'accord sur les noms qu'on inscrit, on ne fait pas un vote à bulletin secret, et on valide la liste. Est-ce que vous êtes d'accord sur la méthode.

M. LEONETTI : Bon. Alors, M. TIVOLI ?

M. CORNEC : Lionel TIVOLI et moi-même.

M. LEONETTI : TIVOLI, CORNEC. Oui ?

M. AUBRY : Michèle MURATORE.

M. LEONETTI : Ah, très bien. Elle aurait mieux fait de venir. Et qui choisissez-vous, Mme DUMAS, vous ?

Mme DUMAS : J'hésite un peu, mais pour la parité, je vais choisir Cécile DUMAS.

M. LEONETTI : Oui, la représentante du Parti Communiste. Là, je suis obligé de mettre au féminin, effectivement.

Donc, si vous êtes d'accord : PAUGET, TORRES, AMAR, RAMBAUD, BADAQUI, DUMONT, MONIER, CHIALVA, TIVOLI, CORNEC, MURATORE, DUMAS. C'est ainsi constitué. Êtes-vous d'accord pour qu'on vote à main levée et pas à bulletin secret ? Vous êtes d'accord. Donc, je vous propose cette liste. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous propose la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération... Pardon. Vous vous abstenez et vous participez ?

M. CORNEC : On est d'accord pour les désignations, mais pas pour la délibération, on s'abstient pour la délibération.

M. LEONETTI : D'accord. Vous me direz, comme vous ne venez jamais dans les commissions quand on vous convoque, vous vous abstenerez aussi probablement à la Commission.

M. CORNEC : Les commissions, ce ne sont pas des votes.

M. LEONETTI : On va valider la Commission et considérer donc qu'il y a 5 abstentions. C'est ça ? Cela s'appelle la cohérence politique.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

MONSIEUR ANDRÉ-LUC SEITHER

12-1 - DOMAINE PUBLIC - SINISTRES ET DÉGÂTS - RECOUVREMENT AUPRÈS DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

M. SEITHER : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'approuver le recouvrement de la somme de 8 071,13 euros, qui représentent un règlement des différents sinistres et dégâts au domaine public.

M. LEONETTI : Personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

12-2 - PROJET URBAIN AMÉNAGEMENT MARENDA-LACAN - GARANTIE D'EMPRUNT - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR - APPROBATION

M. LEONETTI : Personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

MADAME KHÉRA BADAOU

14-1 - FLORALIES D'ANTIBES DU 12 AU 21 MAI 2017 – 2^e ÉDITION - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BADAOU : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, la première édition des *Floralies* a connu un grand succès populaire. Et cette année encore, cette deuxième édition regroupe un ensemble de manifestations, sur le thème des fleurs, des plantes et des jardins, et s'inscrit dans une démarche plus globale, à l'échelle de la CASA, qui vise à promouvoir les savoir-faire locaux et les productions horticoles et végétales.

Sur Antibes-Juan-les-Pins, ce ne sont pas moins de 12 manifestations, réparties sur sept lieux différents, qui seront proposées, du 12 au 21 mai.

Tout d'abord, le vendredi 12 mai, il y aura un concours de bouquets et de compositions florales pour seniors. Le CCAS d'Antibes propose un atelier d'art floral, qui rencontre un très grand succès auprès du public senior. Et c'est tout naturellement que cette manifestation peut être proposée dans le cadre des *Floralies*.

Grâce au concours de M. GENTE et des équipes du CCAS antibois, cette manifestation pourra être ouverte à l'ensemble des CCAS de la CASA. Il s'agit là donc d'une nouveauté. Cette demi-journée sera suivie d'un concerto de piano et de chant, offert à l'ensemble des participants.

Durant le week-end, du vendredi 12 au dimanche 14 mai, ce sera donc la deuxième édition du Salon des plantes, fleurs et jardins, où il y avait eu plus de 20 000 visiteurs l'année dernière. Il y aura davantage de stands cette année. Nous avons eu beaucoup de demandes et il y aura quelques nouveautés.

Le samedi 13 mai, la Villa Eilenroc proposera également une journée « portes ouvertes ».

Sur le Salon du Pré aux pêcheurs, il y aura également la traditionnelle bataille des fleurs.

Et le dimanche 14 mai, les chars pourront être exposés au Pré des pêcheurs.

Le mercredi 17 mai, pour la deuxième fois, il y aura également une journée « portes ouvertes » à la pépinière municipale. Et une nouveauté, cette année, nous avons la participation de la Villa Thuret à ces *Floralies*. Il y aura une journée « portes ouvertes » du jardin botanique de cette Villa, avec visite commentée du jardin de la Villa par un botaniste. Il y aura également des animations à destination des familles par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, et une exposition sur les arbres remarquables, réalisée par l'Association des amis du jardin de la Villa Thuret.

Le vendredi 19 mai, auront lieu les premières rencontres paysagères d'Antibes, à destination des collectivités territoriales, avec la participation du pôle de formation Vert d'Azur, avec une intervention des étudiants ingénieurs de l'ITIAPE sur la place de l'environnement dans les opérations d'aménagement communales, et une conférence de Matthias MEILLAND sur les efforts à fournir pour réduire les traitements phytosanitaires. Il prendra évidemment l'exemple des rosiers.

Le samedi 20 mai, ce sera *Exflora en Fête*, qui est porté par la Direction de la Petite Enfance, avec des animations à destination des familles et de la petite enfance.

Le samedi 20 mai, la septième édition de *Senteurs au Jardin*, qui est portée par Mme PUGNAIRE, et qui rencontre chaque année un très grand succès.

Et enfin, on clôturera le dimanche 21 mai ces *Floralies* par une journée « portes ouvertes » des jardins de la Villa Eilenroc, un concours photographique sur le thème des fleurs, des plantes et des jardins, et le concours balcons et jardins fleuris, et du plus bel espace vert public.

Alors, comme vous le savez, le Festival des jardins de la Côte d'Azur, organisé par le Conseil départemental, se tiendra du 1^{er} avril au 1^{er} mai, et nous avons sollicité les services du Département et les paysagistes, pour pouvoir proposer une prolongation de l'exposition des deux jardins éphémères jusqu'au 21 mai sur le site emblématique de la Pinède Gould.

Enfin et surtout, les *Floralies* s'accompagnent d'un fleurissement spécifique de la Ville, et notamment de ses entrées de Ville, réalisées par le service des Espaces Verts, avec plus de 45 000 fleurs plantées par les jardiniers municipaux. Vous voyez les lieux qui ont été choisis.

Je vous remercie de votre attention, et je remercie tout particulièrement Philippe DALMASSO, Jean-Bernard PERINI et Élodie BRUNET, qui est apprentie ingénieure à la DSEDD.

Il vous est proposé de prendre acte de cette information.

M. LEONETTI : Peut-on avoir de la lumière, alors ? Pour faire pousser les fleurs, c'est bon, la lumière. Photosynthèse. Bon, voilà ! Merci de cet engagement. Merci à Mme BRUNET et à Khéra BADAOU. Je pense que cette manifestation effectivement a dépassé nos espérances de popularité, et que, donc, il faut qu'on soit à la hauteur de l'événement qui s'est produit l'année dernière, et faire en sorte que, avec les éléments qu'on a apportés aujourd'hui, ce soit encore amélioré.

Bien entendu, cela passe par un fleurissement des espaces habituels. Vous l'avez rappelé, Mme BADAOU. Donc il faut que nous ayons une ville dont l'entretien du fleurissement soit irréprochable jusqu'à la période d'été, avec bien sûr des éléments de fleurissement qui varient en fonction de la saison.

Donc, pas d'intervention. On prend acte.

MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

16-1 - BOULEVARD D'AGUILLON - ZAC MARENDA-LACAN - PHASE 2 / ÎLOT C - PARCELLE CADASTRÉE BO 55 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE MADAME LELIGNY

Mme BOUSQUET : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de l'aménagement de l'espace Marena-Lacan, il convient de procéder à certaines acquisitions foncières auprès de particuliers. Et à ce titre, nous avons reçu l'offre d'une propriétaire d'un petit immeuble, situé au 4, boulevard d'Aguillon, constitué d'un logement en étage et d'un terrain de près de 400 mètres carrés en jardin. Cet espace pourrait convenir éventuellement dans l'avenir à la création d'un espace public, peut-être à vocation scolaire. La somme demandée par cette personne correspond parfaitement à l'estimation des Domaines, soit 1 235 000 euros. Il vous est donc proposé de bien vouloir accepter de procéder à l'acquisition de ce bien.

M. LEONETTI : Vous avez bien compris où l'on est. On est dans la zone Marena-Lacan, dans laquelle il doit y avoir l'équipement scolaire. Et donc, petit à petit, et quand on le peut, à l'amiable, on récupère l'ensemble des espaces qui y sont placés.

Donc personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.
Adoptée à l'unanimité.

MADAME MARGUERITE BLAZY

25-1 - RÉALISATION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU PARKING - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Il y a une présentation. M. GILLET nous fait une présentation du nouveau projet.

Mme BLAZY : Oui, j'interviens d'abord, et puis je passe la parole à M. GILLET.

M. LEONETTI : Vous faites comme vous voulez, Mme BLAZY.

Mme BLAZY : Voilà ! *Rires*. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je suis toujours très heureuse, bien entendu, de vous présenter des délibérations qui concernent la musique, le théâtre et les jeunes.

Alors, cet avenant n° 1 concerne l'augmentation de la capacité du parking, portant ainsi le nombre de places à 59. Ces places pourront être mutualisées, dans le cadre du futur projet de modernisation du stade nautique. On en profitera pour faire quelques mises au point, notamment pour les vestiaires sanitaires, les locaux d'entretien, le réaménagement du jardin sec et de l'amphithéâtre extérieur, et le déplacement de l'escalier de secours. Tout cela, bien sûr, va générer une augmentation de la surface de plancher de 215 mètres carrés, et aussi, bien sûr, le coût des travaux augmentera de 7 %. Il passera ainsi à 11 500 000 euros. Le forfait de rémunération du maître d'œuvre passera lui à 1 729 025 euros.

Et donc, maintenant, je laisse la parole à M. Jean-Michel GILLET. Merci.

M. GILLET : Merci. Je vais vous rappeler très brièvement le programme du Conservatoire, qui accueille 1 000 élèves, avec 43 enseignants. Le Conservatoire, c'est à la fois la musique et l'art dramatique. Le programme, c'est 21 salles pour la pratique individuelle des musiques, pour les musiques amplifiées, 6 salles, 4 salles pour la formation musicale. Donc, ces salles sont plutôt dans la partie haute du bâtiment. On verra tout à l'heure. Et les salles des grands ensembles, la salle d'audition et les locaux pour l'enseignement dramatique, qui sont des salles à double hauteur, se situent au rez-de-chaussée et au R + 1.

Le bâtiment est conçu suivant la démarche qualité environnementale BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), dans lequel on a donné priorité aux économies d'énergie, puisqu'on est à 15 % en dessous de la réglementation thermique, et sur les écomatériaux et matériaux recyclables.

Le plan-masse s'inscrit dans la continuité d'Anthéa. On aura un trottoir périphérique, qui va être de la même facture que celui d'Anthéa, protégé par des bornes, avec un dépose-minute le long de cette façade, mais dépose-minute du genre *kiss and fly* d'aéroport, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas stationner. Cela a été vu avec la police nationale et la police municipale. Et le parvis est à l'avant.

C'est juste une coupe pour rappeler la composition du projet : un sous-sol, les deux premiers niveaux, rez-de-chaussée et R + 1, qui comprennent les salles qui ont double hauteur (la salle d'audition ici, la salle d'art dramatique ici, et, sur la partie avant, les salles de grands ensembles) ; et sur les niveaux 2 et 3, on retrouvera les salles de formation, les salles individuelles et les salles de musique.

Le parking qui était issu du concours, c'était 34 places, juste sur la partie centrale. Le parking qui est proposé aujourd'hui, c'est un parking qui prend la totalité de la surface du bâtiment, 59 places, 3 places handicapés, des places pour les véhicules électriques et des zones d'emplacement deux-roues.

Au rez-de-chaussée : le parvis qui est côté tennis, un grand hall d'entrée, qui permet de desservir la partie basse de l'auditorium, les salles des grands ensembles, la salle d'art dramatique.

Les salles des grands ensembles permettent aux musiciens qui vont jouer de se préparer, et, en même temps, répondre au programme du concours, qui consistait à demander que ces deux salles puissent fonctionner en dehors du fonctionnement général du bâtiment. Donc, en fermant ici, on peut utiliser ces deux salles, le Conservatoire étant fermé.

À l'étage, on retrouve des zones de vide pour les salles qui sont double hauteur, 4 salles de formation musicale, avec un espace détente, et l'accès à la partie haute de l'auditorium.

Au niveau supérieur, le jardin sec a été modifié, puisqu'il y avait une sortie d'escalier dans le concours qui était ici, mais qui ne permettait pas d'assurer la sécurité, puisque les élèves pouvaient sortir sans contrôle. Donc, cette sortie a été modifiée et un escalier de secours a été rajouté ici. Et donc, ce petit amphithéâtre permettra d'accueillir une centaine de personnes. On retrouve ici des salles de formation collective et des salles individuelles, autour d'un patio. Il faut savoir que l'acoustique a été traitée, bien évidemment, puisqu'on se retrouve avec des cloisons séparatives entre 30 et 60 centimètres d'épaisseurs, suivant le type de musique qui est jouée, notamment ici, les percussions.

Et à l'étage supérieur, la partie administration et également des salles de formation.

Donc, on retrouve la façade, la façade est. Vous avez Anthéa derrière. Parmi les contraintes du bâtiment, c'était de ne pas gêner la vue de la terrasse d'Anthéa. Donc, la terrasse d'Anthéa est ici. On a un décroché où vous trouvez le jardin sec, et le reste du bâtiment, la partie la plus haute, se trouve au niveau du plancher de la terrasse d'Anthéa, avec rien sur le toit. Tous les équipements techniques seront cachés. Ici, vous voyez les salles de formation musicale.

Sur les autres façades, on voit ici l'entrée du bâtiment, et sur la partie, côté piscine, les salles de formation musicale et l'aire de livraison.

Les deux perspectives. Ici, les salles formation, l'auditorium. Ici, c'était la vue du concours. Aujourd'hui, voilà la vue que l'on en retient au niveau de l'APD, qui sera traitée tout en bois.

Sur le planning, cette année est consacrée à la fin des études, aux consultations, à la désignation des entreprises, et le démarrage des travaux est prévu en tout début d'année prochaine, avec une livraison au tout début 2020.

M. LEONETTI : Très bien. Donc, vous l'avez compris, on avait des places de parking qui étaient limitées. Techniquement, c'était assez curieux d'ailleurs. Enfin, après, ils avaient respecté le programme. On avait compté analytiquement combien il faut de places de parking, compte tenu de la surface, etc. Et on tombait sur 36. Ce qui fait que ça fait un bloc d'immeuble qui est le Conservatoire, puis ensuite un parking qui est que sous une seule partie. Donc, à la fois techniquement, c'est plus facile d'élargir, et évidemment, compte tenu des problèmes de place et de l'activité qu'il va y avoir dans ce quartier, avec le Conservatoire, avec la rénovation du stade nautique, avec le projet tel qu'on l'a présenté tout à l'heure, on a intérêt à avoir des places de parking en nombre suffisant. C'est la raison pour laquelle on est passés à 59.

Alors, j'ai Rassemblement Bleu Marine et la Gauche Unie et Solidaire.

M. CORNEC : Le nouveau Conservatoire est un outil indispensable pour les Antibois et indispensable au rayonnement d'Antibes. Le jeudi 22 septembre 2016, vous avez demandé aux élus présents d'approuver une délibération pour la réalisation d'un Conservatoire de musique et d'art dramatique d'une surface utile de 28 880 mètres carrés, et pour un coût global de 12 200 000 euros. Aujourd'hui, des surcoûts liés à l'extension du parking à 59 places et à l'augmentation consécutive de la surface plancher de 215 mètres carrés portent le coût global à 14 400 000 euros, soit une augmentation de 18 % du coût global. Cela fait quand même 37 300 euros la place de parking. Cher, très cher, quand on sait que le prix moyen d'une place de parking est de 20 000 euros.

Même si nous estimons que les places réservées aux handicapés auraient dû être prévues dans le projet de départ, nous sommes favorables au projet d'optimisation du parking sous le Conservatoire. Cependant nous pensons que ce surcoût aurait dû être compensé par une économie sur la superficie du bâtiment et non par une extension supplémentaire de 215 mètres carrés, soit 600 000 euros supplémentaires, qui nous paraissent totalement injustifiés. Comme nous paraît injustifié le fameux surcoût de la certification Bâtiment Durable Méditerranéen. Vous nous avez déjà fait le coup pour l'école de voile. Qui augmente l'enveloppe de 300 000 euros, alors que la démarche de qualité environnementale Bâtiment Durable Méditerranéen était prévue dans la délibération votée le 22 septembre 2016. Lorsque le Front National fera de l'écologie, il le réalisera sans surcoût et à budget constant.

Dans le contexte actuel de restrictions budgétaires et peut-être d'amputation prochaine de 80 % de la taxe d'habitation, selon un des présidentiables, il nous paraît urgent de fonctionner à coûts constants. Lorsque des surcoûts peuvent apparaître, même s'ils paraissent justifiés, alors il faut prévoir de les compenser par une économie identique.

Le Groupe RBMA s'abstiendra donc de voter cette délibération.

M. LEONETTI : Le jour où le Front National fera de l'écologie, vous me téléphonerez, mais je pense qu'on se téléphonera de loin.

M. AUBRY.

M. AUBRY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, en Commission, il a été dit que les panneaux solaires photovoltaïques seraient supprimés du projet. Est-il possible d'avoir en séance une explication ? Sont-ils maintenus, supprimés ? Qu'en est-il ?

Là, dans la délibération, du moins il nous semble, il s'agit uniquement d'augmenter la capacité du parking du Conservatoire, point qui avait été déjà évoqué lors de la séance du 22 septembre dernier. Nous sommes favorables à cette délibération, puisque, effectivement, le nombre initial de 34 places était insuffisant. Mais il est regrettable que, parce que ce qui aurait dû être prévu au départ ne l'a pas été, nous ayons à voter sur des avenants qui portent sur des sommes importantes, dont le montant dépasse 7 % d'augmentation. En clair, des aspects financiers qui n'ont pas été pris en compte lors du choix du maître d'œuvre. C'est d'ailleurs le même problème que nous aurions pu pointer pour la restructuration du stade nautique.

Donc, nous attendons une petite explication sur ce qui a été dit à Mme MURATORE en Commission. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Je ne sais pas ce qui a été dit à Mme MURATORE en Commission. Moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'on a fait un projet qui est conforme au PLU au départ. Et dès la présentation, on s'est dit : « *Pourquoi on ne fait pas une extension de parking ? Parce que c'est plus facile de la faire aujourd'hui que de la faire demain* ». Et comme on est dans un espace dans lequel on veut garder tout un aspect paysager, en particulier en face du Conservatoire, plutôt que de faire un parking en face du Conservatoire à ciel ouvert, avec des voitures et quelques arbres, il valait mieux avoir des espaces verts en face, avec des dépose-minute, tel qu'on vous l'a présenté dans le projet, et augmenter les places de parking en sous-sol. Voilà. Il n'y a rien d'autre.

Après, forcément, si vous passez de 35 à 60, vous avez un surcoût. Et le surcoût a été évalué par l'ensemble des services comme conforme au surcoût qui était envisagé. Ce n'est pas du 7 % de quelque chose qui n'a pas bougé. C'est une demande supplémentaire. Et je le prends sur moi. Une demande supplémentaire, lorsqu'on a présenté le projet ici, on l'a dit d'emblée : ce qui manque, c'est plus de places de parking, on va en faire plus. Si on se mettait à construire 40 places de parking supplémentaires en sous-sol, on aurait un coût qui serait probablement le même coût, peut-être plus que celui-là. Donc, dès l'instant où, dans le projet initial et le concours, il n'y avait que 36 places ou 34 places – je ne me rappelle plus –, il vaut mieux se retrouver dans une situation, dans laquelle, avant de lancer la maîtrise d'œuvre et de lancer les travaux, on rectifie et on met le maximum de parking en sous-sol.

On voit bien qu'on ne peut pas dire à la fois : « *Dans ce quartier, on n'a pas de places de parking* ».

Et, en même temps, quand on construit un établissement, dont, je pense, tout le monde est d'accord sur son utilité, son rayonnement, à ce moment-là, on dit : « *Il ne fallait pas en faire plus* ». Moi, je pense qu'il faut en faire plus. J'assume complètement qu'on est partis sur un PLU de base avec un nombre de places de parkings, qui, à mes yeux, sont insuffisantes. Et si vous trouvez que ce n'est pas insuffisant, vous avez raison de ne pas voter l'extension du parking. Si vous pensez qu'il fallait 60 places, ce n'est pas un avenant qui est un surcoût, c'est un avenant qui est une demande supplémentaire. Donc ce n'est pas dérapage financier. Enfin, je ne sais pas. Bon... Je ne sais pas pourquoi je parle, d'ailleurs.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq.

Adoptée à la majorité par 41 voix POUR sur 48 (2 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY et 5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DU LITTORAL DU CAP D'ANTIBES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GILLI : Monsieur le Maire, chers collègues. Tout est dans le titre ou presque. Il s'agit donc d'une convention avec la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour intervenir sur le sentier de Tire-poil, sentier de Tire-poil que vous connaissez tous, et que vous allez pouvoir redécouvrir grâce au plan qui vous a été distribué il y a quelques instants.

Alors, ce partenariat doit permettre d'abord d'améliorer l'entretien du site naturel du Cap d'Antibes et de son sentier du littoral, qui, je le rappelle, sont des espaces du Conservatoire, non pas de musique, mais dudit littoral cette fois-ci, et géré par la Ville d'Antibes. Géré afin d'y opérer aussi donc des travaux de restauration et d'aménagement écologiques, et de valoriser ces espaces ouverts au public, qui remporte un succès. Succès difficile à estimer jusqu'à cette année, puisqu'on ne peut pas très clairement vous dire combien de personnes l'empruntent. Ce ne sera plus le cas à la fin de la saison prochaine, puisqu'un écoportail pour compter le nombre de visiteurs a été installé de part et d'autre de ce sentier, qui est un des *hot spots* touristiques.

M. LEONETTI : M. CORNEC, avant que vous ne partiez, on fait de l'écologie, là. Donc, peut-être il aurait été intéressant que vous restiez, mais on comprend très bien. Sur cinq, vous ne restez plus qu'une personne, mais on voit bien l'intérêt que vous portez à l'écologie. Je vous souhaite une bonne après-midi.

M. GILLI : Bon, bien, je reprends alors.

Rires.

M. LEONETTI : Tu continues.

M. GILLI : Et cela va surtout, *in fine*, permettre aux jeunes de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), la mise en pratique des apprentissages dispensés préalablement au centre. Voilà !

Donc, il est demandé au Conseil municipal, pour cette convention d'une durée de trois ans, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à y apposer sa signature en bas.

M. LEONETTI : Bon, c'est une belle opération qui se renouvelle chaque année. Je veux dire, voir des jeunes qui travaillent, qui sont satisfaits et fiers du travail qu'ils ont effectué, dans le cadre de l'amélioration d'un patrimoine et de l'écologie, je dirais que c'est un beau partenariat. Donc, on va le voter. Enfin, j'espère.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

Départ de Monsieur Lionel TIVOLI – La procuration de Monsieur Marc GERIOS s'annule

Départ de Monsieur Tanguy CORNEC

Départ de Madame Anne CHEVALIER

Présents : 37 / Procurations : 7 / Absents : 5

38-2 - ESPACE MER ET LITTORAL - ANIMATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SKOAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GILLI : Oui. Donc, voilà, on arrive au bout de ce sentier, pour y découvrir un espace formidable, la Batterie du Graillon, que va vous présenter lors de la prochaine délibération, M. Didier LAURENT. Donc, cet espace mer et littoral est animé. Parce que, en fait, ce qu'on souhaite, c'est proposer aux gens qui ont découvert au travers des différentes expositions toutes les richesses et les merveilles de notre patrimoine sous-marin, d'aller découvrir *in situ*, en bas du site, trois vecteurs pour découvrir ces richesses :

- d'abord, le sentier du littoral lui-même. Il va être l'objet de visites guidées naturalistes en partenariat avec l'Office du tourisme.
- depuis deux ans maintenant, des randonnées subaquatiques à visée naturaliste sont organisées en partenariat avec le Comité régional de la Fédération française de sports et d'études sous-marins. Ce sont les plongeurs.
- et enfin, depuis l'année dernière, et c'est l'objet de cette délibération, on avait un partenariat avec l'association Sub-Kayak Outdoor Adventure Loisirs, à savoir SKOAL. C'est la découverte de notre littoral, en surface cette fois-ci, grâce au moyen de kayaks.

M. LEONETTI : De kayaks.

M. GILLI : Voilà. Donc, compte tenu du succès qu'on a rencontré l'année dernière – je me reprends, excusez-moi –, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour une durée de trois ans avec cette association, ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant.

M. LEONETTI : Dessus la mer, dessous la mer.

M. GILLI : Et le long de la mer, grâce à la participation très, très active de l'Office du tourisme, cher Audouin, c'est un projet qui nous tient très à cœur.

M. LEONETTI : On passe donc au vote. Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

38-3 - BATTERIE DU GRAILLON - ESPACE MUSÉAL MER ET LITTORAL - CRÉATION D'UNE OUVERTURE DANS LA SALLE D'EXPOSITION DES AQUARIUMS - DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATION LIÉES A L'OPÉRATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GILLI : Alors, on profite de cette petite délibération, qui va porter *in fine* sur la création d'une ouverture dans la salle d'exposition des aquariums, pour donner la parole en fait à Didier LAURENT, qui va vous présenter de manière un peu plus détaillée le projet qui a été très récemment validé et qui concerne le devenir de l'espace dont nous parlons depuis quelque temps maintenant.

M. LEONETTI : Un mot pour rappeler quand même à tout le monde que cet espace s'appelait « Musée naval et napoléonien », qu'au moment où on est passé en « Espace mer et littoral », on a peut-être été beaucoup critiqués à ce moment-là, mais qu'aujourd'hui, il apparaît que dès l'instant où il n'y a plus de patrimoine napoléonien et naval, qui a été récupéré par les musées nationaux parisiens, il était logique d'envisager autre chose. Aujourd'hui, le projet devient mûr. Je remercie Didier LAURENT et Matthieu GILLI de s'y atteler et de faire en sorte qu'on ait à terme et dans les deux ans à venir toute une élaboration d'un projet écologique et pédagogique autour de la mer et de l'environnement sur la Batterie du Graillon.

Et je laisse la parole à Didier LAURENT.

M. LAURENT : Merci. Je vais vous présenter assez rapidement le projet de la Batterie du Graillon. Alors maintenant, je pense que tout le monde connaît. C'est ce petit îlot au bout du Cap d'Antibes de 2,2 hectares de verdure, à côté de l'Hôtel du Cap, dans un site assez exceptionnel, avec des espaces naturels mais aussi des espaces bâtis rares, dont cette tour du XVII^e siècle. Et depuis 2011 maintenant, il y a un projet qui a mûri, qui a beaucoup évolué avec, notamment, l'arrivée aussi du Conservatoire du Littoral, qui est devenu propriétaire de ce site, et qui a approuvé le projet d'éducation à l'environnement qu'a développé la Commune sur ce bel endroit.

Alors, le site tel qu'il fonctionne en outil d'éducation à l'environnement comporte le bâtiment principal, dans lequel existe déjà, depuis trois ans, toute une série d'expositions sur les habitats marins, que l'on trouve au Cap d'Antibes. Encore une fois, la Batterie du Graillon, l'Espace mer et littoral, est là pour faire connaître ses richesses patrimoniales auprès du public, et donc pour que chacun après s'investisse dans la protection de ce milieu, qui n'est pas toujours bien connu. Des fois, la Côte d'Azur a encore une image un peu d'espace bétonné, alors que l'on a encore un environnement riche, qu'il est nécessaire de faire connaître et de valoriser.

Donc, la tour, les activités, dont vient de parler M. GILLI, qui sont proposées ici, à savoir le départ de randonnées kayak, le départ de randonnées sous-marines, le Centre de soins pour les tortues marines, qui va ouvrir cette année, cette saison, qui a été créé avec la fondation Marineland. Là, on est dans l'environnement vraiment opérationnel, puisque l'on pourra récupérer toutes les tortues marines du Var et des Alpes-Maritimes blessées, qui seront soignées ici, avant d'être relâchées.

Donc c'est un outil, la Batterie du Graillon, d'éducation à l'environnement, mais c'est un outil aussi opérationnel, en matière d'environnement.

Ce projet est en train de mûrir, comme le disait Monsieur le Maire, le travail ayant été fait de conception, qui vont aboutir au développement des expositions sur les habitats marins, et, pour 2018, à la création d'aquariums, là aussi d'aquariums méditerranéens, qui permettront de commencer à toucher au réel, à la richesse, à la beauté, et à la complexité de nos habitats marins. Je parle toujours d'habitats, parce qu'on a des structures, des écosystèmes très particuliers sur Antibes. Ce n'est pas pour rien que l'intégralité du Cap d'Antibes est site Natura 2000. Ces écosystèmes sont ici, il faut les faire connaître.

L'objet de la délibération, pour la création de ces aquariums, qui seront ouverts en 2018, est la création d'une issue de secours, nécessaire à cette nouvelle activité. Mais ça, c'est le projet tel qu'il sera abouti en 2018. Il y aura une autre phase encore bien plus importante d'aménagement, que je vous présente assez rapidement ici. C'est donc une salle d'exposition sur les quatre habitats marins, mais avec des moyens multimédias plus interactifs, on va dire : une salle d'exposition temporaire, là aussi, où on pourra d'ailleurs travailler sur des moyens de plongée virtuelle. Les moyens techniques maintenant existent. Et une salle pédagogique, qui nous permettra d'ouvrir le site à l'année. On a énormément de demandes de scolaires et parascolaires, pour l'utilisation de ce site.

Pour l'instant, on ne peut ouvrir qu'en période estivale. Il nous manque cette salle pédagogique. Et donc, elle permettra une ouverture à l'année de l'établissement, avec des aménagements aussi dans la tour.

Il y a trois niveaux dans la tour.

Un niveau bas, qui est une salle complètement aveugle, là, où on prépare une exposition sur le pseudo-monde du silence, parce que, en fin de compte, cela vit beaucoup, il y a beaucoup de sons en mer et on va le faire découvrir. Une exposition à l'étage sur l'histoire du site, la Batterie du Graillon. Elle existe au moins depuis le XVII^e siècle, donc il est bon de faire connaître ce patrimoine. Et, bien sûr, en terrasse, la lecture des paysages, parce que, là, on a vraiment une lecture extraordinaire du Mercantour à Saint-Tropez, en passant par les Baous et les Préalpes de Grasse.

Voilà le site tel qu'il devrait évoluer pour 2019. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Très bien. C'est un beau projet, mais qui a une étape importante. Si on a des aquariums avec des sites méditerranéens, et que, comme le présentait Matthieu tout à l'heure, on peut avoir une plongée réelle qui voit l'espace sous-marin à la pointe du Cap d'un côté, et qu'on voit l'aquarium et l'immersion virtuelle avec les nouvelles technologies, on aura un bel outil pédagogique sur la faune et la flore méditerranéenne, à cet endroit privilégié du Cap d'Antibes.

Donc, sur l'Espace muséal mer et littoral, salle d'exposition des aquariums, vous me redites la date, M. Didier LAURENT.

M. LAURENT : Pour les aquariums, 2018, été 2018.

M. LEONETTI : Donnez-moi un trimestre, un semestre, 2018 !

M. LAURENT : Ah non, non, été 2018, juin 2018, on ouvre et on peut découvrir...

M. LEONETTI : Bon, avant l'été 2018, on a la salle aquarium, et puis, ensuite, en 2019, on a l'ensemble du projet qui est élaboré.

M. LAURENT : Voilà, tout à fait.

M. LEONETTI : Voilà. J'ai entendu « oui » de votre part.

Rires.

Je vous remercie de cet acquiescement. Voilà, c'est un beau projet, qui est à la portée financière d'une ville comme Antibes.

Applaudissements.

M. LEONETTI : Alors, personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

38-4 - ASSOCIATION RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION FÊTES ET TRADITIONS DES GENS DE MER D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : C'est la fête de la Saint-Pierre ou la fête des pêcheurs ou la fête...

M. GILLI : La Fête de la Saint-Pierre qui, comme chaque année, depuis très longtemps maintenant, va continuer à se dérouler, avec un petit changement, dû au passage en délégation de service public du Port Vauban. Puisque, au titre de cette DSP, on a un article, c'est l'article 27 de la convention, qui précise que l'annexe 13 du délégataire assure la prise en charge financière de l'événement, à hauteur de 20 000 euros, qui seront donc, je le répète, à la charge de la société Vauban 21.

Et la Ville, évidemment, continue par la signature que nous allons voter de cette convention à la mise à disposition, à la valorisation - dirons-nous - de tous les prêts en termes de matériel et au niveau logistique. Voilà.

M. LEONETTI : Bien sûr. Donc, sur les Fêtes de la mer de la Saint-Pierre, qui se déroulent le 29 juin ? Enfin, fin juin.

M. GILLI : Par là.

M. LEONETTI : C'est juste là, au tournant, après la Saint-Jean, tu as la Saint-Pierre et la Saint-Paul qui arrivent.

M. GILLI : C'est toujours le week-end avant les fêtes de Notre-Dame-de-Bon-Port.

M. LEONETTI : Oui, voilà, le repère, le repère laïc que tu viens d'évoquer était évident !

Donc personne n'est contre, personne ne s'abstient.

Adoptée à l'**unanimité**.

M. LEONETTI : Merci à vous tous.

Et puis, prochain Conseil, le 19 mai. Donc, vous avez noté que le 19 mai est après le mois d'avril et avant le mois de juin. Voilà !

La séance est levée à 17 h 45.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA